

PAR COURRIEL

Québec, le 6 août 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-07-091 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 juillet dernier, concernant le document intitulé: l'Inventaire des lieux d'élimination de résidus industriels Gerled; Évolution depuis 1983 et état actuel, publié par le Ministère en 1998.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- Inventaire_Gerled_Évolution, 9 juin 1989, 72 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Hanen Khaldi, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel hanen.khaldi@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ PAR

pour Chantale Bourgault, directrice
p. j.3

(43366)

TERRAINS CONTAMINÉS

INVENTAIRE DES LIEUX D'ÉLIMINATION

DE RÉSIDUS INDUSTRIELS GERLED

É *EVOLUTION DEPUIS 1983*
ET ÉTAT ACTUEL

Centre de documentation
REÇU LE
1998 -06- 09
Environnement et Faune

709
12.95

709

Données de catalogage avant publication (Canada)

Martel, Richard, 1959-

Inventaire des lieux d'élimination de résidus industriels GERLED: évolution depuis 1983 et état actuel

(Terrains contaminés)

ISBN 2-551-17989-0

1. Déchets industriels - Centres de traitement - Québec (Province) - Répertoires. 2. Déchets - Élimination - Sites - Québec (Province) - Répertoires. 3. Déchets industriels - Aspect de l'environnement - Québec (Province). 4. Déchets industriels - Aspect sanitaire - Québec (Province). I. Aubé, Pierre, 1959- . II. Québec (Province). Ministère de l'environnement et de la faune. III. Titre. IV. Collection.

TD897.8.C3M37 1998

628.4'025714

C98-940574-5

TERRAINS CONTAMINÉS

INVENTAIRE DES LIEUX D'ÉLIMINATION

DE RÉSIDUS INDUSTRIELS GERLED

ÉVOLUTION DEPUIS 1983
ET ÉTAT ACTUEL

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1N 2E5

Conception de la page couverture
Deschamps Design

Rédaction : Richard Martel
Collaborateur : Pierre Aubé

Dépôt légal – 1998
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-17989-0
ISSN 1204-2072
Envirodoq EN 980272
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	VII
1. Rappel historique	1
1.1 Éléments déclencheurs	1
1.2 Création du GERLED	1
1.3 Premier inventaire des lieux	2
1.4 Classement GERLED et potentiel de risque	2
1.5 Étapes d'intervention	5
1.6 Règlement sur les déchets dangereux	6
2. Situation de l'inventaire GERLED en mai 1991	7
2.1 Nouvelle répartition des régions administratives	7
2.2 Lieux d'élimination ajoutés	8
2.3 Apparition des classes IIIR et «déclassé»	9
2.4 Répartition des 346 lieux en mai 1991, par région et par classe	10
3. Évolution de l'inventaire GERLED de mai 1991 à mars 1997	12
3.1 Régionalisation du programme d'intervention	13
3.2 Nouvelle numérotation des lieux pour les régions 11 à 16	13
3.3 Changement d'appellation de certains lieux	14
3.4 Programme fédéral-provincial d'assainissement des lieux contaminés orphelins à risques élevés	14
3.5 Système national de classification des lieux contaminés du CCME	15
3.6 Reclassement des lieux	16
3.6.1 Modifications aux classes	16
3.6.2 Procédure de traitement des lieux d'élimination de déchets des fabriques de pâtes et papiers inclus à l'inventaire GERLED	17
3.6.3 Cellules de confinement de résidus et de sols contaminés	18
3.6.4 Effets du reclassement sur l'inventaire GERLED	18
3.7 Degré d'avancement du programme GERLED	20
4. Restructuration de l'inventaire GERLED	23
4.1 Lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)	24
4.2 Dépôts de résidus de fabriques de pâtes et papiers	25
4.3 Terrains et sédiments naturels contaminés	25
4.4 Aires d'accumulation de résidus miniers	26
4.5 Cellules de confinement de résidus et de sols contaminés	27
4.6 Lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)	28
4.7 Autres inventaires de lieux contaminés	28
5. Conclusion	30

Liste des tableaux

Tableau 1	Répartition des 315 lieux GERLED dans l'inventaire initial de 1984	4
Tableau 2	Répartition des 346 lieux GERLED dans l'inventaire de mai 1991	11
Tableau 3	Répartition des 368 lieux de l'inventaire GERLED selon leur région et leur classe initiale lors de l'inscription	21
Tableau 4	Répartition des 368 lieux de l'inventaire GERLED selon leur région et leur classe en mars 1997	22
Tableau 5	Répartition des 133 lieux d'élimination de résidus industriels selon leur région et leur classe au 1 ^{er} avril 1997	29

Liste des annexes

Annexe 1	Ajouts et retrait des lieux à l'inventaire entre 1984 et mai 1991	35
Annexe 2	Liste des 22 lieux GERLED ajoutés à l'inventaire de mai 1991 à mars 1997	37
Annexe 3	Liste des 22 dépôts de résidus des fabriques de pâtes et papiers	39
Annexe 4	Liste des lieux GERLED réhabilités en cellules de confinement de résidus et de sols contaminés	40
Annexe 5	Liste des 17 lieux de la classe 3R	43
Annexe 6	Liste des 48 lieux déclassés	45
Annexe 7	Liste des 94 lieux d'élimination de déchets solides	47
Annexe 8	Liste des 9 lieux de terrains contaminés et de sédiments naturels contaminés	51
Annexe 9	Liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers	53
Annexe 10	Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels	57

Avant-propos

Le vingtième siècle a donné naissance à l'industrialisation. Cet élan de développement a engendré une gamme imposante de produits manufacturés et, en contre-partie, une multitude de résidus de production qui occasionnent un problème critique lors de leur élimination. Une des premières préoccupations des scientifiques d'aujourd'hui est d'évaluer les conséquences de la révolution industrielle sur les milieux Eau-Air-Sol et d'établir des stratégies d'intervention afin de limiter les agressions actuelles et futures.

Les pays industrialisés sont actuellement confrontés au problème croissant posé par les lieux d'élimination fermés ou abandonnés où des résidus ont été déposés de manière inadéquate dans le passé. Ces lieux contiennent une grande diversité de résidus chimiques toxiques qui peuvent contaminer les nappes aquifères, les eaux de surface et les sols naturels environnants ou présenter d'autres risques inacceptables pour la santé ou l'environnement.

Jusqu'au début des années 80, les producteurs de résidus industriels se sont départis de ceux-ci à faible coût dans des dépotoirs municipaux ou industriels, sur le site même de production ou encore dans des sites clandestins.

En octobre 1983, reconnaissant l'existence d'un nombre important de lieux d'élimination de résidus industriels, desquels on ignorait souvent la nature, l'emplacement et, dans la presque totalité des cas, les conséquences sur la santé publique et l'environnement, le ministère de l'Environnement et de la Faune a créé un inventaire de lieux problématiques et par la suite un programme d'intervention appelé GERLED.

Depuis, plusieurs sites ont fait l'objet de travaux permettant soit de mieux évaluer la problématique ou soit d'intervenir de façon à éliminer ou réduire les impacts sur l'environnement. En 1997, le Ministère a entrepris une mise à jour de l'inventaire Gerled, a procédé au reclassement de plusieurs lieux et propose une restructuration de l'inventaire qui tient compte de l'évolution de la situation depuis 1983.

1. Rappel historique

1.1 Éléments déclencheurs

C'est à la fin des années 70 que la problématique conjointe de l'élimination des résidus industriels (appelés alors déchets dangereux) et des sols contaminés fit son apparition par l'entremise de deux cas spectaculaires : Love Canal aux États-Unis et Lekkerkerk aux Pays-Bas.

À Love Canal en 1979, dans l'État de New York, des déchets industriels enfouis ont été ramenés à la surface par la montée des eaux souterraines après de fortes précipitations. L'état d'urgence fut alors décrété. Une école et tout un quartier résidentiel furent évacués et les habitants n'ont pas pu réintégrer leurs habitations à cause du risque élevé pour la santé.

À Lekkerkerk, à l'est de Rotterdam, plusieurs résidents d'un nouveau quartier résidentiel se plaignirent de maux de tête et de malaises. Les études entreprises révélèrent que les canaux qui sillonnaient les champs sur lesquels étaient construites les maisons avaient été remblayés par divers déchets, dont certains provenaient d'industries chimiques. Les sols et l'eau potable étaient atteints. Environ 1000 personnes furent évacuées et les travaux de réhabilitation des lieux coûtèrent plusieurs dizaines de millions de dollars au gouvernement.

Au Québec, les déversements massifs de résidus huileux sur le terrain de LaSalle Coke et aux lagunes d'élimination de Ville Mercier ont constitué les dossiers déclencheurs du début des années 80.

1.2 Création du GERLED

Reconnaissant l'importance de répertorier et d'étudier tous les lieux ayant reçu ou potentiellement reçu des résidus industriels sur l'ensemble du territoire du Québec, le ministère de l'Environnement créa en 1983 le Groupe d'Étude et de Restauration de Lieux d'Élimination de Déchets Dangereux¹ (GERLED).

Les objectifs poursuivis par le GERLED étaient d'abord de dresser un inventaire de ces lieux, d'évaluer au moyen des études de caractérisation le potentiel de risque de chaque lieu pour la santé publique et l'environnement et de définir les objectifs environnementaux à atteindre pour récupérer les usages. Ils visaient également à s'assurer que les mesures de réhabilitation étaient mises en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

¹ L'appellation « déchets dangereux » fait maintenant référence aux déchets définis par le Règlement sur les déchets dangereux adopté le 15 octobre 1985.

1.3 Premier inventaire des lieux

Le premier mandat du GERLED était de répertorier, pour l'ensemble du territoire du Québec, tous les lieux d'élimination de résidus industriels ayant un impact sur la santé et l'environnement.

Une synthèse de toutes les informations disponibles au Ministère a été effectuée. En tout, 858 municipalités et 45 MRC ont été invitées à participer à la cueillette de données en répondant à un questionnaire, lequel demandait d'identifier sur leur territoire respectif les lieux où auraient pu être éliminés des résidus industriels. Le taux de participation fut de 78 % pour les municipalités et de 100 % pour les MRC. Des groupes de citoyens voués à la protection de l'environnement ont aussi collaboré en fournissant des informations sur certains lieux d'élimination de résidus industriels qui leur étaient connus. Finalement, une recherche auprès des principales industries de fabrication et des transporteurs spécialisés au Québec de même qu'une étude d'interprétation de photographies aériennes des principales zones industrielles de la province depuis 1930 ont permis de compléter la collecte d'informations.

Au total, 1079 lieux d'élimination potentiels ont été répertoriés. Après une évaluation du potentiel de risque (voir section 1.4), 315 lieux furent retenus pour le premier inventaire GERLED en 1984. Cet inventaire a été rendu public afin que les différents intervenants puissent tenir compte à l'avenir de l'existence de tels lieux, notamment pour la planification de l'aménagement du territoire.

1.4 Classement GERLED et potentiel de risque

Chacun des 1079 lieux répertoriés a fait l'objet d'un classement préliminaire en fonction du risque potentiel qu'il représentait pour la santé et pour la qualité de l'environnement à partir des critères suivants :

- la nature et la quantité des résidus contaminés susceptibles de s'y retrouver;
- la capacité de confinement du sol;
- l'emplacement des prises d'eau potable et leur risque de contamination,
- le risque de contamination directe des populations par les résidus,
- les poussières et les gaz s'en échappant,
- le risque de contamination de la chaîne alimentaire,
- le risque de contamination des écosystèmes et des milieux naturels sensibles.

L'analyse de ces critères a permis, d'une part, d'éliminer 764 lieux qui ne présentaient pas de risques liés à la présence de résidus et, d'autre part, de classer les 315 lieux retenus dans l'une ou l'autre des classes suivantes :

Classe I Lieu présentant un potentiel de risque pour la santé publique ou un potentiel de risque élevé pour l'environnement.

Classe II Lieu présentant un potentiel de risque moyen pour l'environnement ou un faible potentiel de risque pour la santé publique.

Classe III Lieu présentant un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

La répartition des 315 lieux retenus à l'inventaire GERLED de 1984 parmi les trois classes originales et selon les régions administratives de l'époque est représentée au tableau 1.

Le classement constitue une évaluation du risque qu'un lieu présente à partir des informations disponibles. Un souci de prudence a orienté les premières évaluations, ce qui a pu faire en sorte de surévaluer, dans certains cas, le risque potentiel. Ce classement a permis d'établir des priorités d'action afin d'intervenir en premier dans les cas les plus menaçants.

Tableau 1

Répartition des 315 lieux GERLED dans l'inventaire initial de 1984

Région administrative	Nombre de lieux inscrits	Classe		
		I	II	III
01 Bas-Saint-Laurent/Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	9	1	4	4
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	22	5	4	13
03 Québec/Chaudière—Appalaches	33	1	7	25
04 Mauricie—Bois-Francs	30	5	5	20
05 Estrie	12	2	6	4
06 Grande région de Montréal	107	13	37	57
07 Outaouais	11	1	5	5
08 Abitibi-Témiscamingue	79	30	23	26
09 Côte-Nord	11	5	3	3
10 Nouveau-Québec	1			1
Total	315	63	94	158

1.5 Étapes d'intervention

Le programme Gerled comportait initialement cinq étapes.

Étape 1 Caractérisation

Consistait à caractériser les lieux afin de connaître le plus exactement possible tous les aspects de la contamination et de cerner, dans chaque cas, les risques pour la santé publique et l'environnement. Les principales actions à réaliser étaient l'identification précise des déchets et des contaminants en présence (emplacement, nature, volume, etc.) ainsi que la détermination de leurs impacts sur le milieu et la population. Des études écotoxicologiques et hydrogéologiques pouvaient être réalisées afin de compléter cette étape.

Étape 2 Choix des mesures correctrices

Concernait la sélection des mesures correctrices et l'élaboration d'un programme de réhabilitation. Cette étape visait à déterminer comment éliminer ou réduire les impacts causés par chaque lieu ayant reçu des résidus. Les mesures correctrices retenues consistaient généralement à éliminer à l'extérieur ou confiner sur place la source de polluants pour arrêter ou réduire le rejet de ces contaminants dans l'environnement.

Étape 3 Réalisation des mesures correctrices

Visait la concrétisation des mesures correctrices déterminées à l'étape précédente. Cette étape s'appelle aussi la réhabilitation du lieu.

Étape 4 Contrôle et évaluation

Concernait le contrôle des ouvrages et l'évaluation des mesures correctrices. Cette étape visait à s'assurer de leur qualité et de leur efficacité et, si nécessaire, à apporter des correctifs supplémentaires.

Étape 5 Suivi environnemental

Consistait à réaliser le programme de surveillance, aussi appelé suivi environnemental. Pour les lieux réhabilités, le suivi environnemental permettait de vérifier si les objectifs de la réhabilitation étaient atteints et maintenus. Il pouvait s'étaler sur plusieurs années. Pour les lieux non réhabilités, le programme permettait de suivre l'évolution de la contamination dans le milieu afin de déterminer quelles mesures de mitigation adopter et quand les implanter.

1.6 Règlement sur les déchets dangereux (RDD)

C'est le 15 octobre 1985 que la notion de « déchets dangereux » fut officialisée par l'adoption du *Règlement sur les déchets dangereux* (RDD). Or, la notion de déchets dangereux qui avait été adoptée lors des débuts du GERLED en 1983 n'était plus appropriée et devait donc être révisée. Le programme d'intervention ne visait pas seulement les déchets dangereux tels que définis dans le RDD, mais l'ensemble des résidus industriels. L'acronyme GERLED fut conservé mais à partir de 1985, on parlait plutôt de lieux ayant potentiellement reçu des déchets résultant d'activités industrielles et de lieux contaminés par des substances dangereuses provenant d'activités minières.

2. Situation de l'inventaire GERLED en mai 1991

2.1 Nouvelle répartition des régions administratives

Entre 1984 et 1991, la répartition des régions administratives du Québec fut revue et leur nombre passa de 10 à 16.

La grande région 01 a alors été scindée en deux, soit 01 et 11. La région 01 représente depuis uniquement le Bas Saint-Laurent, tandis que la région 11 représente la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine.

La grande région 03 a elle aussi été divisée en deux, soit 03 et 12. La région 03 représente toujours Québec (rive-nord) et la région 12, la rive sud de l'ancienne région 3 appelée Chaudière et Appalaches.

La grande région 06 a quant à elle été scindée en cinq régions :

- région 06 pour l'Île de Montréal
- région 13 pour l'Île de Laval
- région 14 pour Lanaudière
- région 15 pour les Laurentides
- région 16 pour la Montérégie

Le nouveau découpage de la carte régionale entre 1984 et 1991 a fait en sorte que plusieurs lieux changeaient de région. Ce fut principalement le cas avec le Saguenay—Lac-Saint-Jean (02), Québec (03), Mauricie—Bois-Francs (04), l'Estrie (05), l'Abitibi—Témiscamingue (08), le Nord-du-Québec (10) et la Montérégie (16).

Certains lieux GERLED ont donc changé de numéro à la suite de cette nouvelle délimitation géographique des régions administratives. En voici la liste complète :

Ancien numéro en 1984	Nouveau numéro en mai 1991
02-35	10-03
02-37	10-04
02-38	10-05
02-39	10-06
02-40	10-07
02-41	10-08
03-04	04-64

Ancien numéro en 1984	Nouveau numéro en mai 1991
03-07	05-28
03-36	04-65
05-01	06-4-09
05-02	06-4-10
05-07	06-4-11
08-59	10-59
08-60	10-60
08-61	10-61
08-62	10-62
08-63	10-63
08-64	10-64
08-65	10-65
08-66	10-66
08-72	10-72
08-73	10-73
08-74	10-74
08-75	10-75
08-76	10-76
08-77	10-77
08-78	10-78

2.2 Lieux d'élimination ajoutés

La dernière mise à jour de l'inventaire GERLED de mai 1991 faisait état de 346 lieux inscrits. Depuis 1984, 32 lieux ont été ajoutés et un lieu a été retiré de l'inventaire suite à sa réhabilitation complète. La nouvelle répartition, qui inclut les nouveaux lieux ainsi que les changements dus au nouveau découpage administratif, est présentée dans le tableau suivant.

Région	01/11	02	03/12	04	05	06/14 13/15/16	07	08	09	10	Total
Situation en 1984	9	22	33	30	12	107	11	79	11	1	315
Ajouts (et retrait) de 1984 à mai 1991	3	1	2	1	4	16 (1)	2	0	2	1	31 ¹
Lieux ayant changé de région	0	-6	-3	+2	-2	+3	0	-15	0	+21	
Situation en mai 1991	12	17	32	33	14	125	13	64	13	23	346

¹ Voir liste à l'annexe 1.

2.3 Apparition des classes IIIR et « déclassé »

La réalisation de travaux de réhabilitation pour plusieurs lieux entre 1984 et 1991 a nécessité la création de deux nouvelles classes soit IIIR et « déclassé », qui ont les définitions suivantes.

Classe IIIR : Lieu réhabilité duquel une partie ou la totalité des déchets, résidus, sols ou matières dangereuses demeure sur place et fait l'objet d'un suivi. Ce lieu présente un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique.

Déclassé : Lieu déclassé après intervention lorsque le rapport de caractérisation, de réhabilitation ou de suivi environnemental permet de conclure que les risques de contamination directe ou indirecte de la population et de l'environnement sont insuffisants pour conserver dans l'une ou l'autre des classes précédentes.

Ces deux classes ont été utilisées pour la première fois lors de la mise à jour de mai 1991.

2.4 Répartition des 346 lieux en mai 1991, par région et par classe

La répartition des 346 lieux à l'inventaire GERLED en mai 1991 est reprise au tableau 2.

Les quatre lieux réhabilités mais dont les résidus étaient encore sur place et qui étaient inscrits dans la classe IIIR sont :

- Banc de chaux, Shawinigan Chemicals (04-06)
- Dépôt de BPC Kiena (08-40)
- Lagune, Reynolds (09-04A)
- Cellule à sécurité maximale, ICI (06-6-12E)

Les cinq lieux déclassés sont :

- Lagunes de boues huileuses, Pétro-Canada (06-8-11)
- Dépotoir, Iron Ore (09-06A)
- Parc à résidus miniers, Iron Ore (09-06B)
- Lieu d'élimination de cendres, Incinérateur Tricil (06-3-01C)
- Ancien lieu d'élimination, Métallurgie Farnham (06-4-10)

Entre 1984 et 1991, 4 autres lieux ont fait l'objet d'une modification de classes. Il s'agit de;

- Dépôt de cendres, F.F. Soucy (01-13), changé de classe I à classe III,
- Lieu d'entreposage et d'élimination de déchets liquides, 53-54 (07-21),
changé de classe I à classe III,
- Lieu d'élimination, Produits Chimiques Expro (06-3-19), changé de classe II à classe III,
- Lagune d'élimination, Sani-Vac (06-10-01), changé de classe II à classe III.

Enfin, 3 lieux ont été reclassés à la hausse suite à une réévaluation. Ce sont;

- Ancienne usine de fabrication de gaz, Québec Power (03-28), changé de classe II à classe I,
- Parc à résidus miniers Principale (10-07), changé de classe II à classe I,
- Anciennes lagunes, Laidlaw (06-3-01A), changé de classe III à classe I.

Dans les prochains chapitres, pour ces trois lieux, il sera indiqué que leur classe initiale lors de leur inscription était la classe I.

Tableau 2

Répartition des 346 lieux GERLED dans l'inventaire de mai 1991

Région administrative	Nombre de lieux inscrits	Classe				
		I	II	III	IIIR	Déclassé
01 Bas-Saint-Laurent	7		3	4		
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	17	6	1	10		
03 Québec	7	1	3	3		
04 Mauricie—Bois-Francs	33	5	7	20	1	
05 Estrie	14	3	6	5		
06 Montréal	41	3	10	27		1
07 Outaouais	13	1	6	6		
08 Abitibi-Témiscamingue	64	25	16	22	1	
09 Côte-Nord	13	3	5	2	1	2
10 Nord-du-Québec	23	5	10	8		
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	5		2	3		
12 Chaudière—Appalaches	25	2	1	22		
13 Laval	10	1	4	5		
14 Lanaudière	7	3	2	2		
15 Laurentides	16	4	6	5	1	
16 Montérégie	51	10	17	22		2
Total	346	72	99	166	4	5

3. Évolution de l'inventaire GERLED de mai 1991 à mars 1997

Depuis la dernière mise à jour, en mai 1991, 22 nouveaux lieux se sont ajoutés à la liste des 346 (voir annexe 2).

Voici la répartition des 22 lieux ajoutés selon les régions administratives du Québec.

Régions	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	Total
Nombre de lieux ajoutés de mai 1991 à mars 1997	-	3	1	2	-	3	1	1	-	2	-	1	-	1	2	5	22

Lors de leur intégration à l'inventaire, ces 22 lieux se répartissaient comme suit dans les classes :

Classe à l'inscription	I	II	III	IIIR
Nombre de lieux	6	12	2	2

Depuis la dernière mise à jour en mai 1991, plusieurs événements se sont déroulés. En voici quelques-uns qui seront discutés plus en détail dans les sections suivantes :

- la régionalisation du programme d'intervention;
- la nouvelle numérotation des lieux pour les régions 11 à 16;
- le changement d'appellation de certains lieux;
- la création du programme fédéral-provincial pour les lieux contaminés orphelins à risques élevés;
- l'implantation du Système national de classification des lieux contaminés du CCME;
- le reclassement des lieux;
 - la modification des classes,
 - les nouvelles classes 1R et 2R,
 - la procédure de traitement des lieux d'élimination de déchets des fabriques de pâtes et papiers;
 - les cellules de confinement,
 - les effets du reclassement sur l'inventaire GERLED.

3.1 Régionalisation du programme d'intervention

Depuis juillet 1992, l'administration du programme GERLED incombe aux directions régionales. Cette nouvelle gestion s'inscrit dans le cadre d'une vaste décentralisation des interventions du Ministère.

3.2 Nouvelle numérotation des lieux pour les régions 11 à 16

Après le découpage de la carte régionale en 16 régions plutôt qu'en 10, il était difficile d'associer un lieu à une région uniquement à l'aide de son numéro initial, notamment pour les régions 11 à 16. C'est pourquoi les numéros de tous les lieux GERLED de ces régions ont été modifiés pour correspondre au code de leur région respective.

Dorénavant, les lieux qui étaient numérotés 01-XX mais qui étaient situés dans la région 11 auront la numérotation 11-XX (Les deux derniers chiffres restent identiques); les lieux qui étaient numérotés 03-XX mais qui étaient situés dans la région 12 auront la numérotation 12-XX et ainsi de suite.

Pour les lieux situés dans la grande région de Montréal (régions administratives 06, 13, 14, 15 et 16), la numérotation initiale tenait compte des sous-régions, de sorte qu'on utilisait une numérotation à 6 chiffres commençant par 06.

06-BB-CC, BB = numéro de la sous région
CC = numéro du lieu,

Dorénavant, pour les régions 13, 14 et 15, nous passons d'une numérotation à 6 chiffres à une numérotation à 4 chiffres.

06-05-XX devient 13-XX
06-02-XX devient 14-XX
06-06-XX devient 15-XX

Deux lieux ne suivent pas cette règle. Il s'agit de 06-07-01 (Enfouissement sanitaire régional de Saint-Jean-de-Matha), qui devient le lieu 14-30 et 06-02-06 (Remblai de déchets, Sainte-Anne-des-Plaines) qui est en fait situé dans la région 15 et qui devient le lieu 15-15.

La région 16 conserve la numérotation à 6 chiffres.

06-01-XX devient 16-01-XX
06-03-XX devient 16-03-XX
06-04-XX devient 16-04-XX

La région 06 demeure inchangée (06-08-XX, 06-09-XX et 06-10-XX). Cependant, le lieu 06-10-01 (Lagune d'élimination, Sani-Vac), qui se situe en fait dans la région de la Montérégie, devient le lieu 16-10-01.

3.3 Changement d'appellation de certains lieux

Afin de standardiser notre vocabulaire à celui des différents intervenants ou pour identifier un lieu selon la nouvelle raison sociale d'une entreprise, nous avons à quelques occasions modifié, à la demande des directions régionales, l'appellation de certains lieux GERLED tout en conservant les numéros GERLED antérieurs.

3.4 Programme fédéral-provincial d'assainissement des lieux contaminés orphelins à risques élevés

En 1990, un fonds spécial de 51 millions de dollars constitué à parts égales par les gouvernements fédéral et provincial a été créé pour la réhabilitation des lieux contaminés orphelins à risques élevés.

Ce programme, s'échelonnant initialement sur cinq ans (1990 à 1995) et prolongé jusqu'en 1996, visait notamment les lieux GERLED les plus préoccupants de la classe I dont le responsable était non identifiable légalement ou dont les propriétaires ne pouvaient ou ne voulaient pas défrayer les coûts des travaux de caractérisation ou de réhabilitation.

En tout, 10 lieux GERLED ont bénéficié de ce programme. Il s'agit des lieux suivants :

NO GERLED en mars 1997	Appellation	Classe initiale	Classe en mars 1997
05-19	Parc à résidus miniers Weedon	1	2R
06-10-08	Ruisseau Bertrand	1	2
06-10-09	Ruisseau Bouchard	1	2
08-20	Parc à résidus miniers Aldermac	1	1
12-06	Ancien dépotoir municipal de Saint-Gédéon	1	Déclassé
14-01	Décharge contrôlée de Ste-Marie-Salomé	1	1
14-04	Terrains utilisés par le Vidangeur de Montréal	1	Déclassé
16-1-02	Enfouissement sanitaire de Ste-Julie	1	3R
16-3-01A	Anciennes lagunes, Laidlaw	1	1
16-1-39	Dépôt de pneus incendiés (St-Amable)	1	Déclassé

Ce programme a permis :

- d'améliorer nos connaissances sur ces lieux grâce à leur caractérisation;
- d'effectuer pour plusieurs de ces lieux des travaux de réhabilitation ou de mitigation, afin d'éliminer ou d'atténuer significativement les impacts;
- de reclasser les lieux ayant fait l'objet d'interventions.

3.5 Système national de classification des lieux contaminés du CCME

À la demande du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), le « Système national de classification des lieux contaminés » fut élaboré en 1992 pour uniformiser la classification des lieux contaminés au Canada dans le cadre du programme fédéral-provincial des lieux contaminés orphelins à risques élevés (voir section 3.4).

Après avoir constaté que cet outil était plus polyvalent et plus complet que le système de classification initial du GERLED (voir section 1.4), le MEF l'a adopté en mars 1992 pour la classification de tous les nouveaux lieux GERLED ajoutés à l'inventaire, ainsi que pour le reclassement de la plupart des lieux sur lesquels de nouvelles informations nous sont transmises.

3.6 Reclassement des lieux

Avant mai 1991, les demandes de reclassement devaient être faites par les entreprises ou les propriétaires des lieux. Or, de la création du GERLED à mai 1991, peu d'entreprises et de propriétaires de lieu ont présenté une demande de reclassement malgré que des travaux aient été réalisés. Cette situation se reflète par le faible nombre de lieux des classes IIIR et « Déclassé » en mai 1991 (voir tableau 2). Les chiffres donnent l'impression que le programme GERLED était à cette époque peu efficace, tandis qu'en réalité plusieurs lieux avaient été réhabilités. Aujourd'hui encore, les entreprises et les propriétaires nous demandent rarement de reclasser un lieu GERLED.

À la suite de ce constat, le Ministère a entrepris de reclasser, depuis mai 1991, avec ou sans demande des entreprises ou des propriétaires, 77 lieux GERLED pour lesquels de nouvelles informations (études de caractérisation, travaux de réhabilitation, etc.) ont démontré que les risques à la santé et à l'environnement avaient changé. Notons que pour les parcs à résidus miniers, le travail n'est pas tout à fait complété.

Région	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	Total
Nombre de lieux reclassés de mai 1991 à mars 1997	1	12	3	6	3	13	3	8	4	7	1	3	1	2	5	5	77

3.6.1 Modifications aux classes

Afin de pouvoir se comparer à la situation canadienne et au Système national d'évaluation des lieux contaminés CCME, la définition des classes I, II et III de l'inventaire GERLED, telle qu'elle apparaît à la section 1.4, a été modifiée.

De plus, afin de faire connaître rapidement au public les efforts de réhabilitation réalisés pour atténuer ou éliminer les risques à la santé publique ou à l'environnement, les classes 1R et 2R ont été créées.

Les nouvelles classes se définissent maintenant ainsi :

Classe 1 Lieu présentant un potentiel de risque pour la santé publique ou un potentiel de risque élevé pour l'environnement. Ce lieu doit avoir reçu une note égale ou supérieure à 70 points selon le Système national d'évaluation des lieux contaminés du CCME.

- Classe 1R Lieu de classe 1 ayant fait l'objet d'une réhabilitation totale ou substantielle et dont le suivi environnemental post-réhabilitation n'est pas encore été réalisé ou n'a pas encore démontré les effets de l'atténuation des impacts.
- Classe 2 Lieu présentant un potentiel de risque moyen pour l'environnement ou un faible potentiel de risque pour la santé publique. Ce lieu doit avoir reçu une note entre 50 et 69 points selon le Système national d'évaluation des lieux contaminés du CCME.
- Classe 2R Lieu ayant fait l'objet d'une réhabilitation totale ou substantielle et dont l'évaluation des impacts, selon le CCME, le place dans la classe 2 (entre 50 et 69 points).
- Classe 3 Lieu présentant un faible potentiel de risque pour l'environnement mais aucun risque pour la santé publique. Ce lieu doit avoir reçu une note égale ou inférieure à 49 points selon le Système national d'évaluation des lieux contaminés du CCME.
- Classe 3R Lieu ayant fait l'objet d'une réhabilitation totale ou substantielle et dont l'évaluation des impacts selon le CCME le place dans la classe 3 (note égale ou inférieure à 49 points).
- Déclassé Lieu déclassé après intervention lorsque le rapport de caractérisation, de réhabilitation ou de suivi environnemental permet de conclure que les risques de contamination directe ou indirecte de la population ou de l'environnement sont insuffisants pour le retenir dans l'une ou l'autre des classes précédentes. Ces lieux ne contiennent plus de déchets, résidus ou matières dangereuses. Ils peuvent toutefois contenir encore des sols contaminés.

Lorsque le suivi environnemental démontre une atténuation significative des impacts, un lieu peut être réévalué selon le Système national d'évaluation des lieux contaminés et, selon le pointage, sa classe peut être de nouveau modifiée.

3.6.2 Procédure de traitement des lieux d'élimination de déchets des fabriques de pâtes et papiers inclus à l'inventaire GERLED

On retrouve dans l'inventaire GERLED 22 dépôts de résidus des fabriques de pâtes et papiers. Depuis 1979, ces dépôts sont assujettis au Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP). Ces 22 lieux ont été incorporés à l'inventaire initial 1984, sur la base d'informations voulant qu'ils contiennent des résidus non autorisés au règlement.

En 1994, la «procédure de traitement des lieux d'élimination de déchets de pâtes et papiers inclus à l'inventaire GERLED» a été élaborée de façon à traiter particulièrement cette problématique.

La procédure permettait, par le biais d'une caractérisation préliminaire consistant en des travaux mineurs de terrain et de laboratoire sur les déchets, les sols et l'eau, d'attester qu'un lieu ne contenait que des déchets permis par le RFPP.

Parmi les 22 dépôts, 8 ont été déclassés jusqu'à maintenant de l'inventaire GERLED après que les entreprises ont fait la démonstration, à l'aide de cette procédure, que seuls des déchets autorisés en vertu du RFPP avaient été éliminés dans ces lieux.

Le suivi de ces 8 lieux est maintenant assuré en conformité avec le RFPP comme c'est le cas pour tous les dépôts de fabriques de pâtes et papiers sur le territoire du Québec.

Vous trouverez à l'annexe 3 la liste des 22 dépôts de fabriques de pâtes et papiers, parmi lesquels 14 sont conservés à l'inventaire GERLED.

3.6.3 Cellules de confinement de résidus et de sols contaminés

Une des techniques de réhabilitation utilisées pour les lieux GERLED est le confinement en cellule étanche à sécurité accrue ou maximale des résidus industriels ou des sols contaminés. L'inventaire GERLED en date de mai 1991 contenait deux cellules de confinement construites conformément au «Guide d'implantation et de gestion de lieux d'enfouissement sécuritaire». Ces deux cellules avaient été classées 3R.

Entre 1991 et 1997, plusieurs lieux GERLED ont fait l'objet de travaux de réhabilitation consistant à confiner les résidus industriels et les sols contaminés dans des cellules respectant les exigences du guide. Nous considérons maintenant que ces lieux ont été complètement réhabilités et nous leur attribuons la cote «déclassé». Une seule cellule (06-9-01A) conserve la cote 3R, puisqu'elle est toujours en exploitation.

Les cellules ainsi créées et qui ont permis de réhabiliter ces lieux GERLED forment désormais un groupe particulier qui est retiré de l'inventaire GERLED mais inclus dans un inventaire spécifique pour les besoins de suivi environnemental. Vous trouverez à l'annexe 4 une liste de cellules de confinement de résidus industriels et de sols contaminés.

3.6.4 Effets du reclassement sur l'inventaire GERLED

Entre mai 1991 et mars 1997, sept lieux ont été admis dans la nouvelle classe 1R. Ce sont des lieux de classe initiale 1 qui ont fait l'objet d'une réhabilitation complète ou substantielle, mais dont le suivi environnemental post-réhabilitation n'a pas encore démontré les effets récurrents de l'atténuation des impacts.

Il s'agit des lieux suivants :

- . 02-34A Dépotoir de déchets solides, Alcan
- . 02-34C Amoncellement de gypse, Alcan
- . 03-28 Ancienne usine de fabrication de gaz, Québec Power
- . 07-01 Lieu d'élimination des boues de phosphates, Erco
- . 08-38 Parc à résidus miniers Canadian Malartic A et B
- . 09-04B Dépôt de déchets solides, Reynolds
- . 16-3-17 Ancien dépotoir, G. Sambault

Quatre lieux ont été admis à la nouvelle classe 2R. Il s'agit des lieux suivants :

- . 04-07 Ancien complexe d'aldéhyde, Shawinigan Chemicals
- . 05-19 Parc à résidus miniers Weedon
- . 05-22A Lieu minier Solbec
- . 08-50 Parc à résidus miniers Lamaque

Trois lieux qui étaient classés 3R ont été déclassés sur la base que les déchets en ont été totalement retirés. Il s'agit des lieux suivants :

- . 06-9-01B Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle
- . 08-40 Dépôt de BPC Kiena (Les déchets sont actuellement entreposés conformément au règlement sur les déchets dangereux.)
- . 09-04A Lagune, Reynolds (Les déchets ont été placés dans une cellule de confinement étanche.)

Deux lieux qui étaient aussi classés 3R ont également été déclassés, puisqu'il s'agissait en fait de cellules de confinement et ce depuis la création des lieux.

- . 02-34-B3 Cellule de confinement pour 02-34 B1 et B2
- . 15-12E Cellule à sécurité maximale, ICI

Seize nouveaux lieux se sont ajoutés à la classe 3R pour former un total de 17. La liste de ces lieux est jointe à l'annexe 5.

Quarante-trois nouveaux lieux ont été déclassés, ce qui porte le nombre de ces lieux à 48. Leur liste de est jointe à l'annexe 6.

3.7 Degré d'avancement du programme GERLED

Le degré d'avancement du programme GERLED peut être évalué par le nombre de lieux ayant fait l'objet d'interventions (caractérisation, mesures de mitigation, réhabilitation). Dans plusieurs des cas, les interventions ont permis un reclassement du lieu. Une modification dans le classement d'un lieu résulte soit de l'acquisition de nouvelles connaissances par une étude de caractérisation ou encore un suivi environnemental, soit de travaux correcteurs.

Voici un tableau comparatif du classement des 368 lieux GERLED entre leur inscription et mars 1997.

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
à l'inscription (classe initiale)	84		115		167	2		368
en mars 1997	46	7	107	4	139	17	48	368

À la lumière des interventions réalisées depuis la création du programme GERLED en 1983, l'aspect de l'inventaire a quelque peu été modifié. Il faut noter l'apparition de :

- 48 lieux déclassés;
- 17 lieux 3R (d'anciens lieux de classe 1, 2 ou 3 réhabilités);
- 4 lieux 2R (d'anciens lieux de classe 1 ou 2 réhabilités);
- 7 lieux 1R (d'anciens lieux de classe 1 réhabilités).

Le détail par région et par classe de la répartition des 368 lieux GERLED, entre leur inscription et mars 1997, apparaît aux tableaux 3 et 4 respectivement.

Tableau 3

Répartition des 368 lieux de l'inventaire GERLED selon leur région et leur classe initiale lors de l'inscription.

Région administrative	Nombre de lieux inscrits	Classe						
		1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé
01 Bas-Saint-Laurent	7	1		3		3		
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	20	7		2		10	1	
03 Québec	8	1		4		3		
04 Mauricie—Bois-Francs	35	8		7		20		
05 Estrie	14	3		6		5		
06 Montréal	44	4		11		28	1	
07 Outaouais	14	2		7		5		
08 Abitibi-Témiscamingue	65	26		16		23		
09 Côte-Nord	13	5		5		3		
10 Nord-du-Québec	25	5		12		8		
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	5			2		3		
12 Chaudière—Appalaches	26	2		2		22		
13 Laval	10	1		4		5		
14 Lanaudière	8	4		2		2		
15 Laurentides	18	4		8		6		
16 Montérégie	56	11		24		21		
Total	368	84		115		167	2	

Tableau 4

Répartition des 368 lieux de l'inventaire GERLED selon leur région et leur classe en mars 1997.

Région administrative	Nombre de lieux inscrits	Classe						
		1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé
01 Bas-Saint-Laurent	7			3		3		1
02 Saguenay—Lac Saint-Jean	20	2	2	2		4	1	9
03 Québec	8		1	3		2		2
04 Mauricie—Bois Francs	35	3		8	1	18	3	2
05 Estrie	14			6	2	5	1	
06 Montréal	44			12		22	1	9
07 Outaouais	14		1	7		4		2
08 Abitibi-Témiscamingue	65	23	1	15	1	20	4	1
09 Côte-Nord	13	2	1	3		2		5
10 Nord-du-Québec	25	5		8		5	4	3
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	5			2		2	1	
12 Chaudière—Appalaches	26			2		21		3
13 Laval	10			5		5		
14 Lanaudière	8	3		2		1		2
15 Laurentides	18	2		8		3	1	4
16 Montérégie	56	6	1	21		22	1	5
Total	368	46	7	107	4	139	17	48

4. Restructuration de l'inventaire GERLED

En octobre 1983, reconnaissant l'existence d'un nombre important de lieux d'élimination de résidus industriels (résidus dont on ignorait souvent la nature, l'emplacement et, dans la presque totalité des cas, les conséquences sur la santé publique et l'environnement) le Ministère décidait de publier l'inventaire GERLED.

Le premier objectif poursuivi consistait à sortir ces lieux de l'anonymat afin, notamment, de tenir compte de leur présence lors de la planification de l'aménagement du territoire.

Les critères d'inclusion à la liste furent relativement larges, de façon à pouvoir inclure tous les lieux susceptibles d'avoir reçu des résidus industriels et pouvant présenter des impacts sur la santé et l'environnement. La plupart de ces lieux présentaient des lacunes sur les plans du contrôle et du suivi. Un souci de prudence a guidé l'opération ce qui a eu comme conséquences d'incorporer une pléiade de lieux de différents types et de surévaluer, dans certains cas, le risque associé à ces lieux.

Depuis la publication de l'inventaire GERLED (1983), plusieurs règlements ont été modifiés et de nouveaux ont été promulgués. De meilleurs programmes de contrôle et de suivi de la part du gouvernement et de l'industrie ont été mis en place. Ces éléments ont permis une plus grande conscientisation des divers intervenants (municipalités, industries) et une meilleure gestion des lieux en cause. Par ailleurs, lorsqu'on examine le bilan de l'avancement du programme GERLED, on peut observer que les différents types de sites n'ont pas tous le même degré d'avancement. Ces nouvelles données ont conduit à une réflexion quant à la structure de l'inventaire et quant à la nécessité de poursuivre le programme GERLED sous sa forme actuelle.

Actuellement, il se dégage certains regroupements de types de lieux, faisant chacun appel à une problématique particulière pour le traitement des dossiers. C'est le cas notamment des lieux d'élimination de déchets solides (LEDS), des dépôts de résidus des fabriques de pâtes et papiers, des aires d'accumulation de résidus miniers et des cellules de confinement. Certains lieux initialement inclus à l'inventaire GERLED présentent plus une problématique de terrains contaminés et de sédiments naturels contaminés que de lieux d'élimination de résidus industriels clairement circonscrits.

L'objectif de la restructuration est de regrouper selon leur problématique principale les lieux d'élimination de résidus industriels et de retirer de l'inventaire initial (1983) les lieux qui n'ont plus de raison d'y apparaître, tout en conservant leur trace (mémoire institutionnelle). Par la suite, il s'agira de s'assurer que des programmes d'intervention spécifiques soient disponibles pour chacun de ces groupes.

Ainsi, l'inventaire actuel a été réparti dans les six groupes de lieux suivants :

- lieux d'élimination de déchets solides,
- dépôts de résidus de fabriques de pâtes et papiers,

- terrains et sédiments naturels contaminés,
- aires d'accumulation de résidus miniers,
- cellules de confinement de résidus et de sols contaminés,
- lieux d'élimination de résidus industriels.

Pour chacun d'eux, la situation est présentée ci-après.

4.1 Lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)

Dans l'inventaire GERLED de mars 1997 (368 lieux), on retrouve 94 lieux associés à l'élimination de déchets solides (LEDS). Peu de ces dossiers ont fait l'objet de travaux complets, ce qui se traduit par une faible variation seulement du nombre de lieux par classe entre le moment de leur incorporation à l'inventaire (classe initiale) et mars 1997, comme le démontre le tableau suivant :

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
initiale	5	-	39	-	50	-	-	94
en mars 1997	1	1	40	-	50	1	1	94

En effet, seulement cinq dossiers ont fait l'objet d'un reclassement. Ces lieux ont été incorporés à l'inventaire sur la base qu'ils pouvaient contenir une certaine quantité de déchets industriels. Cependant, la problématique dominante de la plupart de ces lieux concerne avant tout les déchets domestiques. D'ailleurs, la majorité des LEDS ont été inscrits dans les classes 2 et 3.

Après une revue des informations contenues dans les dossiers du Ministère et à la suite d'une consultation auprès des principaux intervenants du MEF (directions régionales et centrales concernées), il appert que 69 LEDS (parmi les 94) ne comportent pas de volet industriel significatif à l'intérieur de la problématique des déchets solides. Ces 69 LEDS seront donc retirés de l'inventaire GERLED et intégrés à l'inventaire provincial des LEDS, lequel inclut les LEDS qui sont présentement en exploitation. Cet inventaire est géré par les services municipaux du Ministère. La numérotation de l'inventaire GERLED sera conservée de façon à rappeler aux intéressés que les dossiers en question en faisaient auparavant partie, et pour qu'en tout temps il soit possible de retracer les lieux inscrits à l'inventaire initial.

Les 25 LEDS comportant un volet industriel significatif seront conservés dans un inventaire particulier, et leur suivi sera assuré par les services industriels du Ministère. La classification de ces 25 LEDS est la suivante :

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
Nombre de lieux par classe au 1 ^{er} avril 1997	1	1	9	-	13	1	-	25

L'annexe 7 présente la liste des 94 LEDS, dont les 25 LEDS conservés au nouvel inventaire.

4.2 Dépôts de résidus des fabriques de pâtes et papiers

L'inventaire GERLED de mars 1997 (368 lieux) comporte 22 dépôts de fabriques de pâtes et papiers qui ont été inclus à l'inventaire en 1983 parce qu'ils étaient susceptibles de contenir des déchets non autorisés par le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.

Ce regroupement a fait l'objet de plusieurs réalisations conformément à la procédure de traitement des dossiers, et huit lieux ont ensuite été déclassés de l'inventaire. Depuis, ils ont été retirés de l'ancien inventaire GERLED, et leur suivi est maintenant assuré selon le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers (RFPP). La problématique des 14 autres lieux sera évaluée à l'aide d'une procédure simplifiée de façon à vérifier qu'ils ne contiennent que des déchets autorisés.

Ces 14 lieux de dépôt se répartissent par classes de la façon suivante :

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
Nombre de lieux	-	-	4	-	10	-	-	14

L'annexe 3 présente la liste des 22 dépôts de pâtes et papiers incluant les 14 lieux mentionnés précédemment.

4.3 Terrains et sédiments naturels contaminés

En analysant attentivement les informations contenues dans certains dossiers GERLED, il est apparu que neuf lieux ont été inscrits à l'inventaire sans pourtant être des lieux d'élimination de déchets ou de résidus clairement circonscrits. Il s'agissait plutôt de terrains contaminés par des

opérations journalières de l'activité ayant cours sur le terrain ou de sédiments naturels contaminés. Ces neuf lieux ont été retirés de l'ancien inventaire GERLED et sont maintenant inclus à la banque de données des terrains contaminés, section GERSOL.

Vous trouverez en annexe 8, la liste des ces neuf lieux.

4.4 Aires d'accumulation de résidus miniers

L'inventaire GERLED de mars 1997 (368 lieux) compte 110 parcs à résidus miniers et sites miniers regroupés maintenant sous le vocable d'aires d'accumulation de résidus miniers.

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
initiale	30	-	31	-	49	-	-	110
en mars 1997	25	1	29	3	39	12	1	110

Ce tableau doit être utilisé à titre indicatif, puisque plusieurs lieux ont pu faire l'objet d'interventions qui n'étaient cependant pas jugées suffisantes pour justifier un reclassement.

La majorité des aires d'accumulation de résidus miniers répertoriées à l'inventaire GERLED (90 %) sont présentement inactives, et la plupart sont soit abandonnées ou orphelines. L'utilisation d'outils légaux à la disposition du Ministère s'est avérée par le passé inefficace pour les sites miniers répertoriés à l'inventaire GERLED. L'attribution de la responsabilité (principe pollueur-payeur) ou la difficulté à faire défrayer le coût de la réhabilitation de ces sites par une autre partie potentiellement responsable, expliquent en partie les raisons du peu de succès obtenu sur le plan environnemental.

Outre les travaux effectués dans le cadre du programme GERLED, certaines interventions ont été rendues possibles dans les années 1990 grâce à la création de programmes gouvernementaux dotés de fonds particuliers. Entre 1990 et 1996, le programme fédéral-provincial d'assainissement des lieux contaminés orphelins à risques élevés a ainsi permis la réalisation de travaux de caractérisation, de mesures de mitigation et de travaux de réhabilitation pour plusieurs lieux contaminés, dont deux parcs à résidus miniers de l'inventaire GERLED. Un de ces parcs a été reclassé.

Entre 1994 et 1996, le ministère des Ressources Naturelles (MRN) a mis sur pied le programme d'assistance à la restauration des sites miniers privés, qui visait à stimuler leur réhabilitation, en contribuant, selon des barèmes préétablis, au financement des travaux. Au total, quatre parcs à résidus miniers de l'inventaire GERLED ont été visés par ce programme. Pour trois de ces parcs, les travaux sont considérés comme complétés et les lieux ont été reclassés.

De plus, le programme de restauration des sites miniers du domaine public, créé en 1987 par le MRN, prévoit des fonds permettant la réhabilitation de sites miniers rétrocédés à la Couronne. En tout, 11 parcs à résidus miniers de l'inventaire GERLED sont visés par ce programme. Des travaux ont été entrepris pour six d'entre eux et quatre de ceux-ci ont fait l'objet d'un reclassement.

Par ailleurs, le MRN adoptait, en mars 1995, une nouvelle réglementation en matière de réaménagement et de réhabilitation s'appliquant principalement aux mines actuelles et futures. Cette réglementation devrait favoriser des interventions sur plusieurs aires d'accumulation de résidus miniers pour lesquelles un responsable existe toujours.

Bien que le programme GERLED ait permis dans le passé une conscientisation et une certaine intervention dans le domaine minier et que maintenant il existe une vaste gamme d'outils d'intervention (programmes, législation) à utiliser, la problématique des aires d'accumulation de résidus miniers abandonnées ou orphelines demeure très préoccupante sur la plan environnemental.

Face à la problématique bien particulière des aires d'accumulation de résidus miniers, nous avons décidé de créer un inventaire distinct. Il est donc prévu d'actualiser l'inventaire des parcs à résidus inactifs, d'ajouter un certain nombre de haldes de stériles ayant une incidence négative sur l'environnement et de tenir compte des nouveaux lieux de rejets miniers créés depuis l'instauration du programme GERLED (1983). L'objectif poursuivi pour le secteur minier est d'obtenir un inventaire complet de ces lieux, de le maintenir à jour et de nous assurer avec l'aide de nos partenaires (MRN, industrie minière, etc.) que des programmes d'intervention sont disponibles et appliqués à l'ensemble des lieux. Notamment, une attention particulière sera portée aux aires d'accumulation de résidus miniers abandonnées.

Vous trouverez à l'annexe 9 la liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers (actives et inactives) provenant de l'ancien inventaire GERLED. Cette liste servira de base au nouvel inventaire.

4.5 Cellules de confinement de résidus et de sols contaminés

Comme il a été dit à la section 3.6.3, les cellules de confinement existantes qui étaient conformes aux exigences du MEF ont été regroupées dans un inventaire spécifique pour les besoins de suivi d'efficacité. Cette liste de cellules sera maintenue à jour de façon à y ajouter toute nouvelle cellule créée par la réhabilitation des lieux contaminés.

La liste actuelle des cellules est incluse à l'annexe 4.

4.6 Lieux d'élimination de résidus industriels

Les 133 lieux restants de l'ancien inventaire GERLED (368 lieux) présentent tous une forte problématique industrielle. Ce sont d'ailleurs ces lieux qui ont le plus fait l'objet d'interventions dans le cadre du programme GERLED et qui ont le plus contribué à l'avancement du programme GERLED original de 1983, en raison des travaux de caractérisation, de restauration et de suivi environnemental qu'ils ont suscités.

Les effets de ces interventions se reflètent dans le tableau suivant :

Classe	1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé	Total
initiale	44	-	38	-	49	2	-	133
en avril 1997	20	5	29	1	38	4	36	133

Près du tiers des lieux ont fait l'objet d'un reclassement, dont plus de la moitié des lieux de classe 1. Les 36 lieux déclassés ne feront plus l'objet d'interventions techniques de la part du MEF. Les 133 lieux sont conservés dans un nouvel inventaire appelé «Inventaire des lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)».

La liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI) est jointe à l'annexe 10. Leur répartition par région et par classe est illustrée au tableau 5.

4.7 Autres inventaires de lieux contaminés

Aux inventaires précédents pourraient s'ajouter au besoin d'autres inventaires de lieux contaminés.

Tableau 5

Répartition des 133 lieux d'élimination des résidus industriels (LERI), selon leur région et leur classe au 1^{er} avril 1997

Région administrative	Nombre de lieux inscrits	Classe						
		1	1R	2	2R	3	3R	Déclassé
01 Bas-Saint-Laurent	4			3				1
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	13	2	2	2		3	1	3
03 Québec	3		1					2
04 Mauricie—Bois-Francs	14	3		1	1	5	2	2
05 Estrie	1					1		
06 Montréal	23			6		7	1	9
07 Outaouais	1		1					
08 Abitibi-Témiscamingue	3	2						1
09 Côte-Nord	6	1	1					4
10 Nord-du-Québec	7	1		3				3
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1					1		
12 Chaudière—Appalaches	9			2		6		1
13 Laval	3			1		2		
14 Lanaudière	5	3						2
15 Laurentides	13	2		5		3		3
16 Montérégie	27	6		6		10		5
Total	133	20	5	29	1	38	4	36

5. Conclusion

Une mise à jour et une épuration de l'ancien inventaire GERLED ont été effectuées pour ne conserver que certains dépôts de résidus industriels et de sols contaminés. Ces dépôts seront consignés dans la banque de gestion des terrains contaminés à l'intérieur des groupes sectoriels suivants :

- Lieu d'élimination de déchets solides contenant des résidus industriels en quantité significative;
- Dépôts de résidus de fabriques de pâtes et papiers susceptibles de contenir des déchets non autorisés;
- Aire d'accumulation de résidus miniers;
- Cellules de confinement de déchets industriels et de sols contaminés;
- Lieux d'élimination de résidus industriels.

Les différents lieux qui ont été retirés de l'inventaire (certains dépotoirs de résidus de fabriques de pâtes et papiers et certains lieux d'élimination de déchets solides) ont été transférés respectivement aux unités responsables de la réglementation relative aux pâtes et papiers et aux déchets solides. La numérotation de l'ancien inventaire GERLED est cependant conservée de façon à rappeler que ces dossiers en faisaient partie.

En résumé, l'exercice de restructuration a donné lieu à la répartition suivante des anciens lieux GERLED :

Type de lieux Nombre de lieux	Inventaire GERLED mars 97 (avant la restructuration)	Dépôt de résidus industriels (après la restructuration; inclus dans la banque de gestion des terrains conta- minés)	Lieux GERLED retirés (transférés dans d'autres inventaires)
Lieux d'élimination de déchets solides (annexe 7)	94	25	69
Dépôts de résidus de fabriques de pâtes et papiers (annexe 3)	22	14	8
Terrains et sédiments naturels contaminés (annexe 8)	9	à ajouter aux lieux GERSOL	0
Aires d'accumulation de résidus miniers (annexe 9)	110	plus de 110	0
Cellules de confine- ment de résidus et de sols contaminés ¹ (annexe 4)	0	16	0
Lieux d'élimination de résidus industriels (annexe 10)	133	133	0
Autres lieux	0	à déterminer	0
Total	368		

¹ Les lieux initiaux qui ont été réhabilités en cellules sont inclus sous la cote «déclassé» (sauf 06-9-01A), dans l'inventaire des lieux d'élimination de résidus industriels.

ANNEXES 1 À 10

Annexe 1 Ajouts et retrait des lieux à l'inventaire entre 1984 et mai 1991				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
01-04 01-21	2 3		Déclassé	Réservoirs de sédimentation, Tannerie des Ruisseaux (St-Pascal) Dépôt de sols contaminés au mazout, Ultramar (Matane)
02-34F	1			Zone remblayée, Alcan (Arvida)
04-62	1		3R	Lieu d'élimination du plan d'aldéhyde, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
05-21B 05-21C 05-21D 05-22A	2 2 2 1		2R	Parc à résidus miniers Capel Parc à résidus miniers Albert Parc à résidus miniers près de la rivière Massawippi Lieu minier Solbec
06-8-25 06-8-27 06-9-05 06-9-62 06-9-63 06-10-08 06-10-09	2 3 # 2 3 1 1		3 Déclassé 2 2	Ancienne carrière, 83 ^e avenue (Rivière-des-Prairies) Remblayage hétérogène, Pétrolière Impériale (Montréal) Ancien dépotoir de Ville LaSalle Ancien site de l'Adacport (Montréal) Ancien dépotoir municipal de Saint-Pierre Ruisseau Bertrand (St-Laurent) Ruisseau Bouchard (Dorval)
07-20 07-21	2 1		3	Lieu d'élimination de terres contaminées en huiles lourdes (Ste-Angélique) Lieu d'entreposage et d'élimination de déchets liquides, P. Arseneault (Fassett)
09-29A 09-29B	2 2		Déclassé Déclassé	Dépôt de goudron, Aéroport de Mingan (Longue-Pointe) Dépôt de barils, Rivière Manitou-Nord-Ouest (Longue-Pointe)
10-02	2			Dépôt de barils (Kuujuarapik)
01-16	3	11-16		Lieu d'enfouissement de solides contaminés de mazout (Carleton)
03-12 03-70	3 1	12-12 12-70	Déclassé	Merlon du réservoir 5001, Ultramar (St-Romuald) Dépotoir et sols contaminés, Scierie I. Grondin et fils (St-Zacharie)

Annexe 1 Ajouts et retrait des lieux à l'inventaire entre 1984 et mai 1991				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
06-5-01B 06-5-09	1 2	13-01B 13-09	2	Dépotoir Saint-Judes, Ville de Laval Terrains, Bassin Bois-de-Boulogne (Laval)
06-2-31	3	14-31	Déclassé	Lieu d'enfouissement, Arsenaux Canadiens (Le Gardeur)
06-6-01B 06-6-10 06-6-12E 06-6-13	3 1 3 1	15-01B 15-10 15-12E 15-13	Déclassé Déclassé	Réservoirs souterrains, St Lawrence Columbium (Oka) Dépotoir et sols contaminés, Goodfellow (St-André est) Cellule à sécurité maximale, ICI (Brownsburg) Résidus de batteries, Métal St-Martin (St-Eustache)
06-1-16 06-1-39 06-3-22	1 1 1	16-1-16 16-1-39 16-3-22	Déclassé	Entrepôt incendié de BPC (St-Basile-le-Grand) Dépôt de pneus incendiés (St-Amable) Terrain, R. Leblanc (St-Constant)

Le lieu 06-9-05 avait été retiré de l'inventaire GERLED en 1991. Il a été rajouté par la suite dans la classe Déclassé (annexe 2).

Annexe 2 Liste des 22 lieux GERLED ajoutés à l'inventaire de mai 1991 à mars 1997				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
02-34-B2 02-34-B3 02-47	1 3R 2		Déclassé Déclassé	Amoncellement de brasques de la rue Drake, Alcan (Jonquière) Cellule de confinement pour 02-34-B1 et B2, Alcan (Jonquière) Dépôt de déchets industriels de la rue Drake (Jonquière)
03-72	2			Portion de terrain, Parc Cartier-Brébeuf (Québec)
04-06B 04-66	1 1			Terrain adjacent au banc de chaux, Shawinigan Chemicals (Shawinigan) Remblayage du lot P-55, Rang 3 (St-Boniface)
06-8-28 06-9-01B * 06-9-05	3 3R 1		Déclassé Déclassé Déclassé	Ancienne lagune, Procor (Montréal-est) Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle Ancien dépotoir de Ville Lasalle
07-20B	2			Lieu d'élimination de terres contaminées en huile lourde, Dépôt Laroche (Ste-Angélique)
08-30B	3		3R	Parc à résidus miniers Preissac-Molybdène B
10-06B 10-09	2 2			Parc à résidus miniers Eaton Bay Dépôt de barils (Kuujuuaq)
12-02	2			Résidus de tannerie, Investissement G. Dorval (St-Méthode-de-Frontenac)
06-2-32	1	14-32		Lieu d'élimination de résidus de coke et d'électrodes, Great Lake Canada (Berthierville)
06-6-14 06-2-06	2 2	15-14 15-15		Dépôt de résidus, Indôme 43 et Métaux Liberté (St-Jérôme) Remblais de déchets (Ste-Anne-des-Plaines)
06-3-15B 06-3-23 06-4-54 06-4-55 06-4-56	1 2 2 2 2	16-3-15B 16-3-23 16-4-54 16-4-55 16-4-56		Sédiments contaminés et cendres de pyrite (Île-aux-Chats) Terrain, Stella Jones (Delson) Ancien dépotoir de St-Hubert de 1951 à 1969 Dépôt de scories (Ste-Victoire-de-Sorel) Dépotoir, Entreprises S. Vary (St-Charles)
Total				22 lieux

* Pour mieux refléter la situation actuelle, l'Ancien terrain de LaSalle Coke qui portait le # 06-9-01 B1B2 porte maintenant le # 06-9-01C. Un nouveau lieu (06-9-01B) a été créé pour représenter l'Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle.

Annexe 3 Liste des 22 dépôts de résidus des fabriques de pâtes et papiers				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
01-13	1		3	Dépôt de cendres, F.F. Soucy (St-Antonin)
02-06	3		Déclassé	Enfouissement de sables contaminés, Donohue (St-Félicien)
02-42	3		Déclassé	Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Donohue (St-Félicien)
02-43	3		Déclassé	Dépôt de déchets solides, Produits Forestiers Alliance (Dolbeau)
02-44	3		Déclassé	Dépôt de déchets solides, Price (Alma)
02-45	3		Déclassé	Dépôt de déchets solides, Cartonnerie Cascades (Jonquière)
02-46	3		Déclassé	Dépôt de déchets solides, Abitibi-Price (Kénogami)
03-43	2			Dépôt de matériaux secs, Domtar (Cap-Santé)
04-18A	2			Dépôt de déchets de pâtes et papiers, PFCP (La Tuque)
04-18B	3			Lagune d'infiltration de liqueur, PFCP (La Tuque)
04-18C	3			Lac vert, PFCP (La Tuque)
04-18D	3			Ancien dépôt, PFCP (La Tuque)
04-38	3			Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Herman Bouchard (Pointe-du-Lac)
05-15	2			Ancien dépôt de boues de chaux, Domtar (East Angus)
07-16	3		Déclassé	Dépôt de déchets de pâtes et papiers de 1973 @ 1982, PFCP (Gatineau)
07-17	3			Dépôt de déchets de pâtes et papiers de 1982 @ 1984, PFCP (Gatineau)
07-18	3			Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Thurso (Thurso)
07-19	3		Déclassé	Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Consolidated Bathurst (Litchfield)
08-71	3			Lieu d'enfouissement de déchets solides, Donohue Normick (Amos)
08-72	2	10-72		Parc à déchets, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
08-73	3	10-73		Lieu d'élimination des boues des bassins de sédimentation, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
01-12	3	11-12		Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Emballages Stone (New Richmond)

■ Dossier à conserver

Annexe 4 Liste des lieux GERLED réhabilités en cellules de confinement de résidus et de sols contaminés				
N° GERLED en mars 1997	Appellation	Classe initiale	Classe en mars 1997	Nom de la cellule
02-34-B1	Amoncellement de brasques de l'usine de fluore	1	Déclassé	Cellule 02-34-B3
02-34-B2	Amoncellement de brasques de la rue Drake	1	Déclassé	
03-44A	Puisard, Industries Valcartier	2	Déclassé	Cellule des Industries Valcartier
03-44B	Lieu d'épandage, Industries Valcartier	3	Déclassé	
04-09	Lieu d'enfouissement de mercure, C.I.L.	3	Déclassé	Cellule de sols contaminés au mercure, C.I.L.
06-9-01A	Lieu d'enfouissement, Cintec Environnement	3	3R	Cellule de Cintec Environnement inc.
06-9-01B	Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle	3R	Déclassé	
06-9-01C	Ancien terrain de LaSalle Coke	1	Déclassé	
09-04A	Lagune, Reynolds	1	Déclassé	Cellule de Reynolds
10-74	Lieu d'enfouissement de terres contaminées en huiles lourdes, Domtar	2	Déclassé	2 cellules Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
10-76	Parc à mercure, Domtar	2	Déclassé	
10-77	Sols contaminés de mercure, Usine de chlore-alcali, Domtar	2	Déclassé	
12-06	Ancien dépotoir municipal de Saint-Gédéon	1	Déclassé	Cellule de l'ancien dépotoir de Saint-Gédéon
14-04	Terrains utilisés par Le Vidangeur de Montréal	1	Déclassé	4 cellules du Vidangeur de Montréal
14-31	Lieu d'élimination, Arsenaux Canadiens	3	Déclassé	Cellule à sécurité maximale des Technologies Industrielles SNC
15-12A	Dépôt de cendres, ICI	1	Déclassé	Cellule à sécurité maximale de ICI Canada inc.
15-12B	Ancien lieu de brûlage et dépôt de cendres, ICI	1	Déclassé	
15-12E	Cellule à sécurité maximale, ICI	3	Déclassé	

Annexe 4 Liste des lieux GERLED réhabilités en cellules de confinement de résidus et de sols contaminés				
N° GERLED en mars 1997	Appellation	Classe initiale	Classe en mars 1997	Nom de la cellule
16-3-06	Lieu d'élimination de boues de mercure, Stanchem	1	Déclassé	Cellule de Stanchem
16-3-15A	Cellule de confinement, Produits chimiques Général	1	Déclassé	Cellules de confinement de Produits chimiques Général du Canada

Annexe 5 Liste des 17 lieux de la classe 3R			
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Appellation (municipalité)
02-03	1		Dépôt de matériaux secs et de brasques, Alcan (Alma)
04-06A	1		Banc de chaux, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-50	3		Parc à résidus miniers Somex (Lac-Edouard)
04-62	1		Lieu d'élimination du plan d'aldéhyde, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
05-22B	1		Parcs à résidus miniers Solbec et Cupra (Stratford)
06-9-01A	3		Lieu d'enfouissement, Cintec Environnement (LaSalle)
08-19	2		Parc à résidus miniers Wasamac
08-21	3		Parc à résidus miniers Quesabe
08-30B	3		Parc à résidus miniers Preissac-Molybdène B
08-53	3		Parc à résidus miniers Perron
10-03	2		Parc à résidus miniers Springer, Perry et Cooke
10-04	3		Parc à résidus miniers Norbeau
10-05	3		Parc à résidus miniers Lemoine
08-59	3	10-59	Parc à résidus miniers Chesbar
01-10	3	11-10	Parc à résidus miniers Candego
06-6-01A	3	15-01A	Parc à résidus miniers St Lawrence Columbiun
06-1-02	1	16-1-02	Enfouissement sanitaire de Sainte-Julie
Total			17 lieux

■ Lieu classé 3R avant mai 1991

Annexe 6 Liste des 48 lieux déclassés

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Appellation (municipalité)
01-21	3		Dépôt de sols contaminés au mazout, Ultramar (Matane)
02-06	3		Enfouissement de sables contaminés, Donohue (St-Félicien)
02-34-B1	1		Amoncellement de brasques de l'usine de fluorure, Alcan (Jonquière)
02-34-B2	1		Amoncellement de brasques de la rue Drake, Alcan (Jonquière)
02-34-B3	3R		Cellule de confinement pour 02-34-B1 et B2, Alcan (Jonquière)
02-42	3		Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Donohue (St-Félicien)
02-43	3		Dépôt de déchets solides, Produits Forestiers Alliance (Dolbeau)
02-44	3		Dépôt de déchets solides, Price (Alma)
02-45	3		Dépôt de déchets solides, Cartonnerie Cascades (Jonquière)
02-46	3		Dépôt de déchets solides, Abitibi-Price (Kénogami)
03-44A	2		Puisard, Industries Valcartier (Vacartier)
03-44B	3		Lieu d'épandage, Industries Valcartier (Valcartier)
04-09	3		Lieu d'enfouissement de mercure, C.I.L. (St-Boniface-de-Shawinigan)
04-29	3		Lieu d'élimination, Sylvania (Drummondville)
06-8-04	3		Lagunes de boues huileuses, Texaco (Montréal-est)
06-8-05	3		Dépotoir, Texaco (Montréal-est)
06-8-09	3		Lagune de boues biologiques, Pétrolière Impériale (Montréal-est)
06-8-11	2		Lagunes de boues huileuses, Pétro-Canada (Anjou)
06-8-28	3		Ancienne lagune, Procor (Montréal-est)
06-9-01B	3R		Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle
06-9-01C	1		Ancien terrain de LaSalle Coke (LaSalle)
06-9-05	1		Ancien dépotoir de Ville Lasalle
06-10-03	3		Terrain, Général Électrique et GE Hydro (Lachine)
07-16	3		Dépôt de déchets de pâtes et papiers de 1973 à 1982, PFCP (Gatineau)
07-19	3		Dépôt de déchets de pâtes et papiers, Consolidated Bathurst (Litchfield)
08-40	1		Dépôt de BPC Kiena

Annexe 6 Liste des 48 lieux déclassés			
09-04A	1		Lagune, Reynolds (Baie-Comeau)
09-06A	1		Dépotoir, Iron Ore (Sept-Îles)
09-06B	3		Parc à résidus miniers, Iron Ore (Sept-Îles)
09-29A	2		Dépôt de goudron, Aéroport de Mingan (Longue-Pointe)
09-29B	2		Dépôt de barils, Rivière Manitou-Nord-Ouest (Longue-Pointe)
08-74	2	10-74	Lieu d'enfouissement de terres contaminées en huiles lourdes, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
08-76	2	10-76	Parc à mercure, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
08-77	2	10-77	Sols contaminés de mercure, Usine de chlore-alcali, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
03-06	1	12-06	Ancien dépotoir municipal de Saint-Gédéon
03-46	3	12-46	Lieu d'élimination des cendres, Incinérateur de la rive sud de Québec, (St-David)
03-70	1	12-70	Dépotoir et sols contaminés, Scierie I. Grondin et fils, (St-Zacharie)
06-2-04	1	14-04	Terrains utilisés par le Vidangeur de Montréal (Mascouche)
06-2-31	3	14-31	Lieu d'élimination, Arsenaux Canadiens (Le Gardeur)
06-6-01B	3	15-01B	Réservoirs souterrains, St Lawrence Columbiun (Oka)
06-6-12A	1	15-12A	Dépôt de cendres, ICI (Brownsburg)
06-6-12B	1	15-12B	Ancien lieu de brûlage et dépôt de cendres, ICI (Brownsburg)
06-6-12E	3	15-12E	Cellule à sécurité maximale, ICI (Brownsburg)
06-1-39	1	16-1-39	Dépôt de pneus incendiés (Saint-Amable)
06-3-01C	3	16-3-01C	Lieu d'élimination de cendres, Incinérateur Tricil (Mercier)
06-3-06	1	16-3-06	Lieu d'élimination de boues de mercure, Stanchem (Beauharnois)
06-3-15A	1	16-3-15A	Cellule de confinement, Produits chimiques Général (Salaberry-de-Valleyfield)
06-4-10	2	16-4-10	Ancien lieu d'élimination, Métallurgie Farnham (Farnham)

 Lieu déclassé avant mai 1991

Annexe 7 Liste des 94 lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997, si différente de la classe initiale	Appellation (municipalité)
01-14 01-15	3 3			Enfouissement sanitaire régional Rivière-du-Loup (St-Georges-de-Cacouna) Enfouissement sanitaire St-Philippe-de-Néri
03-14 03-72	3 2			Dépôt de cendres, Incinérateur de Québec (Beauport) Portion de terrain, Parc Cartier-Brébeuf (Québec)
04-08 04-13 04-14 04-16 04-23 04-24 04-27 04-30 04-46 04-58 04-59 04-64 04-65	2 2 3 3 1 3 3 2 3 2 3 2 2		3	Dépotoir Montreuil (St-Gérard-des-Laurentides) Enfouissement de St-Étienne-des-Grès Dépotoir de St-Maurice Ancien dépotoir de Champlain Dépotoir de Drummondville (St-Nicéphore) Enfouissement sanitaire de Plessisville Enfouissement de Bec (Bécancour) Ancien dépotoir de Bécancour Ancien dépotoir de Shawinigan-sud Ancien dépotoir de Trois-Rivières (Trois-Rivières-ouest) Dépôt de matériaux secs, Yvon Lemay (Bécancour) Ancien dépotoir municipal de Lyster Dépôt de déchets industriels, 53-54 (Nelson)
05-28	3			Ancien dépotoir municipal de Lac-Drolet

Annexe 7 Liste des 94 lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997, si différente de la classe initiale	Appellation (municipalité)
06-8-02	2			Ancien dépotoir, Gulf (Montréal-est)
06-8-12	3			Dépotoir Marco Polo (Montréal)
06-8-13	3			Enfouissement sanitaire Rivière-des-Prairies et dépôt adjacent (Montréal)
06-8-14	3			Ancien dépotoir de la carrière Dufresne (Montréal)
06-8-15	3			Enfouissement sanitaire régional de la carrière Miron (Montréal)
06-8-16	3			Ancien dépotoir, Parc Maisonneuve (Montréal)
06-8-17	3			Ancien dépotoir Beaubien (Montréal)
06-8-18	3			Ancien dépotoir, Place Fleury (Montréal)
06-8-19	3			Ancien dépotoir, Parc Villeray (Montréal)
06-8-20	3			Ancien dépotoir, Parc Laurier (Montréal)
06-8-21	3			Ancien dépotoir, Parc Lafond (Montréal)
06-8-22	3			Ancien dépotoir près de l'hôpital L.H.-Lafontaine (Montréal)
06-8-23	2			Ancien dépotoir, Bois-de-l'Heritage (Montréal)
06-8-24	2			Ancienne carrière Durocher (Montréal-est)
06-9-04	3			Remblayage, Île-des-Sœurs (Verdun)
06-9-62	2			Ancien site de l'Adacport (Montréal)
06-9-63	3			Ancien dépotoir municipal de St-Pierre
06-10-02	3			Enfouissement sanitaire, Meloche (Kirkland)
06-10-05	3			Ancien dépotoir de Lachine
07-08	2			Ancien dépotoir LaBaie (Gatineau)
07-09	2			Dépotoir Florian Thibault (Gatineau)
07-20B	2			Lieu d'élimination de terres contaminées en huiles lourdes, Dépôt Laroche, (Ste-Angélique)
09-01	1			Ancien dépotoir municipal de Baie-Comeau de 1971 à 1983
09-02	2			Ancien dépotoir municipal de Baie-Comeau de 1955 à 1970
09-05	3			Ancien dépotoir de Sept-Îles de 1964 à 1974
09-07	3			Ancien dépotoir de Sept-Îles de 1974 à 1983
09-09	2			Ancien dépotoir de Port-Cartier de 1968 à 1978
09-27	2			Ancien dépotoir de Port-Cartier avant 1968

Annexe 7 Liste des 94 lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997, si différente de la classe initiale	Appellation (municipalité)
03-10 03-18 03-27 03-29 03-42 03-45 03-46	3 3 3 3 3 3 3	12-10 12-18 12-27 12-29 12-42 12-45 12-46	 Déclassé	Enfouissement sanitaire de St-Côme-de-Kennebec Dépotoir Kirouac (Montmagny) Dépotoir des battures (Montmagny) Dépotoir municipal de St-Jean-Port-Joli Dépôt en tranchées de St-Gédéon Ancien dépotoir de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Lieu d'élimination des cendres, Incinérateur de la rive sud de Québec (St-David)
06-5-01A 06-5-01B 06-5-03 06-5-05 06-5-06 06-5-08 06-5-09	3 1 2 2 3 3 2	13-01A 13-01B 13-03 13-05 13-06 13-08 13-09	2	Lieux d'élimination de matériaux secs St-Martin, Ville de Laval Dépotoir Saint-Judes, Ville de Laval Parc de Valognes, Ville de Laval Dépotoir Industries Cloutier, Ville de Laval Dépotoir près de la rue Rondeau (Laval) Ancien dépotoir de Saint-Vincent-de-Paul, Ville de Laval Terrains, Bassin du Bois-de-Boulogne (Laval)
06-2-02 06-2-03 06-7-01	2 2 3	14-02 14-03 14-30		Enfouissement sanitaire de Lachenaie Ancien dépotoir, Usine de triage Lachenaie (Lachenaie) Enfouissement sanitaire régional de St-Jean-de-Matha
06-6-02 06-6-05 06-6-09	2 2 2	15-02 15-05 15-09		Dépôt de cendres de l'incinérateur (St-Eustache) Dépôt de matériaux secs, Wilfrid et Guy Dion (Boisbriand) Enfouissement sanitaire régional de Ste-Sophie

Annexe 7 Liste des 94 lieux d'élimination de déchets solides (LEDS)				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997, si différente de la classe initiale	Appellation (municipalité)
06-1-01	3	16-1-01		Carrière Landreville (Boucherville)
06-1-02	1	16-1-02	3R	Enfouissement sanitaire de Ste-Julie
06-1-03	2	16-1-03		Dépotoir 53-54 (Ste-Julie)
06-1-04A	2	16-1-04A		Dépotoir Jean Brissette (Ste-Julie)
06-1-04B	2	16-1-04B		Dépotoir Pro-Bri (St-Amable)
06-1-05	3	16-1-05		Dépôt, Gabriel Lussier (Ste-Julie)
06-1-06	3	16-1-06		Dépotoir Michael Mintas (Ste-Julie)
06-1-07	3	16-1-07		Dépôt, Rolande Gravel Tremblay (Ste-Julie)
06-3-02	2	16-3-02		Lieu d'élimination de déchets, Dépotoirs Universel B-H (Léry)
06-3-03	3	16-3-03		Dépôt de matériaux, Forlini Démolition (Châteauguay)
06-3-04	2	16-3-04		Ancien enfouissement sanitaire de Delson
06-3-09	3	16-3-09		Ancien dépotoir municipal de Melocheville
06-3-12	2	16-3-12		Ancien enfouissement sanitaire de Salabery-de-Valleyfield
06-3-17	1	16-3-17	1R	Ancien dépotoir, G. Sambault (St-Isidore)
06-3-18	2	16-3-18		Ancien enfouissement sanitaire, Ovila Sambault (Ste-Clothilde)
06-4-01	2	16-4-01		Enfouissement sanitaire régional de Sorel
06-4-05	3	16-4-05		Dépôt de sables, Fonderie Sorel (St-Pierre de Sorel)
06-4-06	2	16-4-06		Ancien dépotoir Racine (Tracy)
06-4-09	2	16-4-09		Dépotoir Deslandes (St-Valérien-de-Milton)
06-4-11	2	16-4-11		Enfouissement sanitaire Thibault (Ste-Cécile-de-Milton)
06-4-14	3	16-4-14		Dépotoir Desmeules (Chambly)
06-4-15	3	16-4-15		Ancien dépotoir de St-Hyacinthe
06-4-16	3	16-4-16		Enfouissement sanitaire de l'Acadie
06-4-17	2	16-4-17		Dépotoir, Jean-Pierre Guay (St-Blaise)
06-4-18	3	16-4-18		Carrière Cell Rock (St-Hubert)
06-4-24	3	16-4-24		Enfouissement sanitaire de St-Athanase
06-4-54	2	16-4-54		Ancien dépotoir de St-Hubert de 1951 à 1969
06-4-56	2	16-4-56		Dépotoir, Entreprises S.Vary (St-Charles)

Dossier à conserver. Tous les autres sont transférés au Service municipal des directions régionales.

Annexe 8 Liste des 9 lieux de terrains contaminés et de sédiments naturels contaminés

N° GERLED à l'inscription	Classe à l'inscription	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997, si différente de la classe initiale	Appellation (municipalité)
03-40 03-58	3 2			Terrain de l'usine Anacolor (Cap-Rouge) Terrain, Charles-Omer Villeneuve (Québec)
06-10-08 06-10-09	1 1		2 2	Ruisseau Bertrand (St-Laurent) Ruisseau Bouchard (Dorval)
07-20A 07-21	2 1		3	Lieu d'élimination de terres contaminées en huiles lourdes (Ste-Angélique) Lieu d'entreposage et d'élimination de déchets liquides, 53-54 (Fassett)
03-70	1	12-70	Déclassé	Dépotoir et sols contaminés, Scierie I. Grondin et fils (St-Zacharie)
06-6-01B	3	15-01B	Déclassé	Réservoirs souterrains, St Lawrence Columbian (Oka)
06-4-03	2	16-4-03		Terrain, Tioxide Canada (Ste-Victoire de Sorel)

Annexe 9 Liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation
02-36	3			Parc à résidus miniers Niobec
04-50	3		3R	Parc à résidus miniers Somex
04-51	3			Parc à résidus miniers Tétreault
04-52	3			Parc à résidus miniers Anacon Lead
05-19	1		2R	Parc à résidus miniers Weedon
05-20	2			Parc à résidus miniers Ascot
05-21A	2			Parc à résidus miniers Eustis
05-21B	2			Parc à résidus miniers Capel
05-21C	2			Parc à résidus miniers Albert
05-21D	2			Parc à résidus miniers près de la rivière Massawippi
05-22A	1		2R	Lieu minier Solbec
05-22B	1		3R	Parcs à résidus miniers Solbec et Cupra
05-24	3			Parc à résidus miniers Québec Copper
05-25	3			Haldes de résidus miniers J.M. Asbestos
05-26	3			Haldes de résidus miniers Nicolet Asbestos
07-02	2			Parc à résidus miniers Lac Renzy
07-03	2			Parc à résidus miniers Hilton
07-04	2			Parc à résidus miniers Nouveau-Calumet
07-14	3			Parc à résidus miniers Quyon Moly

Annexe 9 Liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation
08-01	1			Parc à résidus miniers Quémont 1
08-02	1			Parc à résidus miniers Quémont 2
08-03	3			Parc à résidus miniers Donalda
08-04	1			Parc à résidus miniers Noranda 1
08-05	1			Parc à résidus miniers Noranda 2
08-06	1			Parc à résidus miniers Noranda 3
08-07	2			Parc à résidus miniers Noranda 4
08-08	1			Parc à résidus miniers Noranda 5
08-09	3			Parc à résidus miniers Powell
08-10	3			Parc à résidus miniers Sénator
08-11	3			Parc à résidus miniers Stadacona
08-12	2			Parc à résidus miniers Norbec A et B
08-13	3			Parc à résidus miniers Montgomery
08-14	3			Parc à résidus miniers Vauze
08-15	3			Parc à résidus miniers Waite Amulet
08-16	1			Lieu minier West-McDonald (Gallen)
08-17	2			Parc à résidus miniers Arntfield
08-18	3			Parc à résidus miniers Francoeur
08-19	2		3R	Parc à résidus miniers Wasamac
08-20	1			Parc à résidus miniers Aldermac
08-21	3		3R	Parc à résidus miniers Quesabe
08-22B	1			Parc à résidus miniers Eldorado-Beattie
08-23	1			Parc à résidus miniers Granada
08-24	1			Parc à résidus miniers Mc Watters
08-25	3			Parc à résidus miniers Cadillac-Molybdène
08-26	2			Parc à résidus miniers Doyon
08-27	3			Parc à résidus miniers Mic Mac
08-28A	1			Parc à résidus miniers O'Brien-Darius
08-29	1			Parc à résidus miniers Pandora
08-30A	3			Parc à résidus miniers Preissac-Molybdène A

Annexe 9 Liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation
08-30B	3		3R	Parc à résidus miniers Preissac-Molybdène B
08-31	1			Parc à résidus miniers Thomson Cadillac
08-32	1			Parc à résidus miniers Wood Cadillac
08-33	3			Parc à résidus miniers Canadian Malartic C
08-34	1			Parc à résidus miniers Lapa
08-35	3			Parc à résidus miniers Molybdénite
08-36	3			Parc à résidus miniers West Malartic
08-37	2			Parc à résidus miniers Camflo
08-38	1		1R	Parc à résidus miniers Canadian Malartic A et B
08-39	2			Parc à résidus miniers East Malartic
08-41	2			Parc à résidus miniers Shawkey
08-42	2			Parc à résidus miniers Siscoe
08-43	1		2	Parc à résidus miniers Sullivan
08-44	3			Parc à résidus miniers Terrains aurifères A
08-45	2			Parc à résidus miniers Terrains aurifères B
08-46	2			Parc à résidus miniers Belmoral
08-47	2			Parc à résidus miniers Courvan
08-48	1			Parc à résidus miniers East-Sullivan
08-49	2			Parc à résidus miniers Green Stabell
08-50	2		2R	Parc à résidus miniers Lamaque
08-51	3			Parc à résidus miniers Louvicourt-Goldfields
08-52	1			Parc à résidus miniers Manitou-Barvue
08-53	3		3R	Parc à résidus miniers Perron
08-54	2			Parc à résidus miniers Rainville
08-55	2			Parc à résidus miniers Sigma
08-56	3			Parc à résidus miniers Bevcon
08-57	3			Parc à résidus miniers Québec-Lithium
08-58	1			Parc à résidus miniers Barvue
08-68	1			Parc à résidus miniers Normétal
08-69	3			Parc à résidus miniers Belleterre
08-70	1			Parc à résidus miniers Lorraine
09-06B	3		Déclassé	Parc à résidus miniers Iron Ore

Annexe 9 Liste des 110 aires d'accumulation de résidus miniers				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation
10-01	3			Halde de résidus miniers Asbestos Hill
10-03	2		3R	Parc à résidus miniers Springer, Perry et Cooke
10-04	3		3R	Parc à résidus miniers Norbeau
10-05	3		3R	Parc à résidus miniers Lemoine
10-06A	2			Parc à résidus miniers Copper Rand
10-06B	2			Parc à résidus miniers Eaton Bay
10-07	1			Parc à résidus miniers Principale
10-08	3			Parc à résidus miniers Joe Mann
08-59	3	10-59	3R	Parc à résidus miniers Chesbar
08-60	1	10-60		Parc à résidus miniers Coniagas
08-61	2	10-61		Parc à résidus miniers Lac Bachelor
08-62	2	10-62		Parc à résidus miniers Agnico-Eagle
08-63	1	10-63		Parc à résidus miniers Poirier
08-64	3	10-64		Parc à résidus miniers Selbaie
08-65	3	10-65		Parc à résidus miniers Lac Rose
08-66	1	10-66		Parc à résidus miniers Lac Watson
01-02	2	11-02		Parc à résidus miniers Madeleine
01-03	2	11-03		Parc à résidus miniers Gaspé
01-10	3	11-10	3R	Parc à résidus miniers Candego
03-33	3	12-33		Parc à résidus miniers Canbec
03-50	3	12-50		Halde de résidus miniers Normandie
03-51	3	12-51		Halde de résidus miniers Lac d'amiante du Québec
03-52	3	12-52		Halde de résidus miniers British Canadian 1 et 2
03-53	3	12-53		Halde de résidus miniers King, Beaver et Bell
03-54	3	12-54		Halde de résidus miniers Flintkote
03-55	3	12-55		Halde de résidus miniers Nationale
03-56	3	12-56		Halde de résidus miniers Québec Asbestos
03-57	3	12-57		Halde de résidus miniers Carey Canada
06-6-01A	3	15-01A	3R	Parc à résidus miniers St Lawrence Columbiun

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
01-04 01-05 01-09 01-21	2 2 2 3		Déclassé	Réservoirs de sédimentation, Tannerie Des Ruisseaux (St-Pascal) Lagunes de décantation, Tanneries Canadienne et Des Ruisseaux (St-Pascal) Arrière-cour, Fonderie Norcast (Mont-Joli) Dépôt de sols contaminés au mazout, Ultramar (Matane)
02-01 02-03 02-04 02-33 02-34A 02-34-B1 02-34-B2 02-34-B3 02-34C 02-34D 02-34E 02-34F 02-47	3 1 3 3 1 1 1 3R 1 1 2 1 2		3R 1R Déclassé Déclassé 1R	Dépotoir, Travaux mécanisés GLB (Larouche) Dépôt de matériaux secs et de brasques, Alcan (Alma) Dépotoir, Elkem Métal (Chicoutimi) Lieu d'élimination, Fonderie Saguenay (Chicoutimi) Dépotoir de déchets solides, Alcan (Jonquière) Amoncellement de brasques de l'usine de fluorure, Alcan (Jonquière) Amoncellement de brasques de la rue Drake, Alcan (Jonquière) Cellule de confinement pour 02-34-B1 et B2, Alcan (Jonquière) Amoncellement de gypse, Alcan (Jonquière) Lac de boues rouges, Alcan (Jonquière) Lac de boues rouges, Alcan (Laterrière) Zone remblayée, Alcan (Arvida) Dépotoir de déchets industriels de la rue Drake (Jonquière)
03-28 03-44A 03-44B	1 2 3		1R Déclassé Déclassé	Ancienne usine de fabrication de gaz, Québec Power (Québec) Puisard, Industries Valcartier (Valcartier) Lieu d'épandage, Industries Valcartier (Valcartier)

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
04-02	1		2	Ancien lieu d'élimination, usine de chlore et soude caustique, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-05	1			Ancien terrain, usine de chlore et soude caustique, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-06A	1		3R	Banc de chaux, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-06B	1			Terrain adjacent au banc de chaux, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-07	1		2R	Ancien complexe d'aldéhyde, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-09	3		Déclassé	Lieu d'enfouissement de mercure, C.I.L. (St-Boniface-de-Shawinigan)
04-15	3			Dépotoir, Reynolds (Ste-Marthe-du-Cap)
04-19	3			Lieu contaminés d'hydrocarbures (Haute-Mauricie)
04-22	3			Dépotoirs, C.I.L (Bécancour)
04-29	3		Déclassé	Lieu d'élimination, Sylvania (Drummondville)
04-57	3			Lieu d'élimination des sables, Fonderie Forano (Plessisville)
04-61	3			Dépotoir, Sablière Trois-Rivières (Trois-Rivières)
04-62	1		3R	Lieu d'élimination du plan d'aldéhyde, Shawinigan Chemicals (Shawinigan)
04-66	1			Remblayage du lot P-55, Rang 3 (St-Boniface)
05-27	3			Ancien lieu d'élimination, Bombardier (Kingsbury)

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
06-8-01	2			Champ d'épandage des boues huileuses, Gulf (Montréal-est)
06-8-03	3			Champ d'épandage des boues huileuses, Shell (Montréal-est)
06-8-04	3		Déclassé	Lagunes de boues huileuses, Texaco (Montréal-est)
06-8-05	3		Déclassé	Dépotoir, Texaco (Montréal-est)
06-8-06	2			Lagune de boues huileuses, Pétro-Canada (Montréal)
06-8-07	3			Ancienne carrière, Pétro-Canada (Montréal)
06-8-08	2			Dépotoir, Pétro-Canada (Montréal)
06-8-09	3		Déclassé	Lagune de boues biologiques, Pétrolière Impériale (Montréal-est)
06-8-10	3			Champ d'épandage de boues huileuses, Pétrolière Impériale (Montréal-est)
06-8-11	2		Déclassé	Lagunes de boues huileuses, Pétro-Canada (Anjou)
06-8-25	2		3	Ancienne carrière, 83 ^e av. (Rivière-des-Prairies)
06-8-27	3			Remblayage hétérogène, Pétrolière Impériale (Montréal)
06-8-28	3		Déclassé	Ancienne lagune, Procor (Montréal-est)
06-9-01A	3		3R	Lieu d'enfouissement, Cintec Environnement (LaSalle)
06-9-01B	3R		Déclassé	Ancien lieu d'élimination de Ville LaSalle
06-9-01C	1		Déclassé	Ancien terrain de LaSalle Coke (LaSalle)
06-9-02	2			Terrain, Anachémia (St-Pierre)
06-9-03	2			Terrain, Huiles Norco (St-Pierre)
06-9-05	1		Déclassé	Ancien dépotoir de Ville LaSalle
06-10-03	3		Déclassé	Terrain, Général Électrique et GE Hydro (Lachine)
06-10-04	3		2	Lieu d'élimination, Fonderie Jenkins (Lachine)
06-10-06	3			Dépôt de barils, Corporation Corbec (Lachine)
06-10-07	3			Dépôt de barils, Ingénierie Triplex (Pointe-Claire)
07-01	1		1R	Lieu d'élimination des boues de phosphate, Erco (Buckingham)
08-22A	1			Lieu d'entreposage de trioxide d'arsenic Eldorado
08-28B	1			Dépôt de trioxide d'arsenic O'Brien-Darius
08-40	1		Déclassé	Dépôt de BPC Kiena
09-04A	1		Déclassé	Lagune, Reynolds (Baie-Comeau)
09-04B	1		1R	Dépôt de déchets solides, Reynolds (Baie-Comeau)
09-06A	1		Déclassé	Dépotoir, Iron Ore (Sept-Îles)
09-08A	1			Dépotoir, Wabush Mines (Pointe-Noire)
09-29A	2		Déclassé	Dépôt de goudron, Aéroport de Mingan (Longue-Pointe)
09-29B	2		Déclassé	Dépôt de barils, Rivière Manitou-Nord-Ouest (Longue-Pointe)

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)				
N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
10-02 10-09 08-74	2 2 2	10-74	Déclassé	Dépôt de barils (Kuujjuarapik) Dépôt de barils (Kuujjuaq) Lieu d'enfouissement de terres contaminées en huiles lourdes, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
08-75 08-76 08-77	2 2 2	10-75 10-76 10-77	Déclassé Déclassé Déclassé	Ancien parc à mercure, Domtar (Lebel-sur-Quévillon) Parc à mercure, Domtar (Lebel-sur-Quévillon) Sols contaminés de mercure, Usine de chlore-alcali, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
08-78	1	10-78		Tranchée et ruisseau d'eaux usées, Usine de chlore-alcali, Domtar (Lebel-sur-Quévillon)
01-16	3	11-16		Lieu d'enfouissement de solides contaminés de mazout (Carleton)
03-01 12-02 03-05 03-06 03-12 03-17 03-47 03-48A 03-48B	3 2 2 1 3 3 3 3 3	12-01 12-05 12-06 12-12 12-17 12-47 12-48A 12-48B	Déclassé	Étang du terrain de J.C. Lachance (St-Étienne-de-Beaumont) Résidus de tannerie, Investissement G. Dorval (St-Méthode-de-Frontenac) Lagunes, Hervé Poirier (Aubert-Gallion) Ancien dépotoir municipal de Saint-Gédéon Merlon du réservoir 5001, Ultramar (Saint-Romuald) Terrain, Tannerie Bouchard (St-Roch-des-Aulnaies) Dépotoir industriel, Fonderie Bibby (Sainte-Croix) Lieu d'élimination de 1979 à 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac (Thetford Mines) Lieu d'élimination depuis 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac (Thetford Mines)
06-5-02 06-5-04 06-5-07	3 3 2	13-02 13-04 13-07		Lieu d'épandage de boues, Borden (Laval) Lieu d'élimination, Fonderie Pont-Viau (Laval) Dépôt, Québec Metal Recycle (Laval)
06-2-01 06-2-04 06-2-05 06-2-31 06-2-32	1 1 1 3 1	14-01 14-04 14-05 14-31 14-32	Déclassé Déclassé	Décharge contrôlée de Ste-Marie-Salomé Terrains utilisés par Le Vidangeur de Montréal (Mascouche) Sablières Thouin (L'Assomption) Lieu d'élimination, Arsenaux Canadiens (Le Gardeur) Lieu d'élimination de résidus de coke et d'électrodes, Great Lake Canada (Berthierville)

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
06-6-03	2	15-03		Décharge, Transport de déchets liquides Laval (St-Eustache)
06-6-04	2	15-04		Dépôt, Fonderie Guru (Boisbriand)
06-6-06	3	15-06		Dépôt, Fonderie Mueller (St-Jérôme)
06-6-08	2	15-08		Terrain, Woodbridge Inoac (St-Jérôme)
06-6-10	1	15-10		Dépotoir et sols contaminés, Goodfellow (St-André-est)
06-6-12A	1	15-12A	Déclassé	Dépôt de cendres, ICI (Brownsburg)
06-6-12B	1	15-12B	Déclassé	Ancien lieu de brûlage et dépôt de cendres, ICI (Brownsburg)
06-6-12C	3	15-12C		Bassin d'élimination des boues, ICI (Brownsburg)
06-6-12D	3	15-12D		Lieu de brûlage, ICI (Brownsburg)
06-6-12E	3	15-12E	Déclassé	Cellule à sécurité maximale, ICI (Brownsburg)
06-6-13	1	15-13		Résidus de batteries, Métal Saint-Martin (St-Eustache)
06-6-14	2	15-14		Dépôt de résidus, Indôme 43 et Métaux Liberté (St-Jérôme)
06-2-06	2	15-15		Remblai de déchets (Ste-Anne-des-Plaines)

Annexe 10 Liste des 133 lieux d'élimination de résidus industriels (LERI)

N° GERLED à l'inscription	Classe initiale	N° GERLED en mars 1997 (si différent du n° à l'inscription)	Classe en mars 1997 (si différente de la classe initiale)	Appellation (municipalité)
06-1-08	2	16-1-08		Terrain, Erco (Varenes)
06-1-09	3	16-1-09		Lieu d'épandage des boues, Pétrumont (Varenes)
06-1-13	1	16-1-13		Terrain, Sidbec-Dosco (Contrecoeur)
06-1-14	2	16-1-14		Terrain, Stelco (Contrecoeur)
06-1-16	1	16-1-16		Entrepôt incendié de BPC (St-Basile-le-Grand)
06-1-39	1	16-1-39	Déclassé	Dépôt de pneus incendiés (St-Amable)
06-3-01A	1	16-3-01A		Anciennes lagunes, Laidlaw (Mercier)
06-3-01B	3	16-3-01B		Lieu d'enfouissement des boues, Laidlaw (Mercier)
06-3-01C	3	16-3-01C	Déclassé	Lieu d'élimination de cendres, Incinérateur Tricil (Mercier)
06-3-06	1	16-3-06	Déclassé	Lieu d'élimination de boues de mercure, Stanchem (Beauharnois)
06-3-10	3	16-3-10		Terrain, Chromasco (Melocheville)
06-3-11	3	16-3-11		Lieu d'élimination, Elkem (Melocheville)
06-3-14	2	16-3-14		Bassins de sédimentation, Zinc Électrolitique (Salaberry-de-Valleyfield)
06-3-15A	1	16-3-15A	Déclassé	Cellule de confinement, Produits chimiques Général (Salaberry-de-Valleyfield)
06-3-15B	1	16-3-15B		Sédiments contaminés et cendres de pyrite (Île-aux-Chats)
06-3-19	2	16-3-19	3	Lieu d'élimination, Produits Chimiques Expro (St-Timothée)
06-3-21	2	16-3-21		Terrain, Raffinage de métaux Dominion (St-Constant)
06-3-22	1	16-3-22		Terrain, R. Leblanc (St-Constant)
06-3-23	2	16-3-23		Terrain, Stella Jones (Delson)
06-4-02	3	16-4-02		Centre de récupération Melri (St-Pierre-de-Sorel)
06-4-07	1	16-4-07		Lieu d'enfouissement de déchets solides, J.-C. Verreault (St-Robert)
06-4-08	3	16-4-08		Dépôt, Joly Construction (Tracy)
06-4-10	2	16-4-10	Déclassé	Ancien lieu d'élimination, Métallurgie Farnham (Farnham)
06-4-13	3	16-4-13		Lieu de dépôt des résidus de brûlage, ICI (McMasterville)
06-4-23	3	16-4-23		Dépôt, sud-ouest de l'Île Charron, Ministère des Transports du Québec
06-4-55	2	16-4-55		Dépôt de scories (Ste-Victoire-de-Sorel)
06-10-01	2	16-10-01	3	Lagune d'élimination, Sani-Vac (L'Île Perrot)

Autres titres des Publications du Québec

Les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1995, 68 pages

9,95 \$

Pesticides et extermination

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1997, 80 pages

11,95 \$

Pesticides et agriculture

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1996, 64 pages

7,95 \$

Phytocides en milieu industriel

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1998, 96 pages

12,95 \$

Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1995, 79 pages

12,95 \$

Guide de la collecte sélective des matières recyclables

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1995, 151 pages

18,95 \$

Guide de la collecte et du compostage des résidus verts

Ministère de l'Environnement et de la Faune
1993, 95 pages

12,95 \$

Collection Terrains contaminés

Ministère de l'Environnement et de la Faune

Conservation et analyse des échantillons d'eau et de sol
1996, 106 pages

12,95 \$

Guide standard de caractérisation de terrains contaminés
1996, 44 pages

5,95 \$

Politique de réhabilitation des terrains contaminés
1996, 58 pages

5,95 \$

Enlèvement de réservoirs souterrains ayant contenu des produits pétroliers

1996, 156 pages

19,95 \$

Problématique des sols et des eaux souterraines contaminés par des produits pétroliers

1996, 148 pages

19,95 \$

Guide technique des mesures de contrôle à effectuer lors des travaux d'excavation de sols contaminés

1996, 14 pages

3,95 \$

Lignes directrices pour le traitement de sols par biodégradation, bioventilation ou volatilisation

1996, 37 pages

7,95 \$

Lieux d'enfouissement sécuritaire

1996, 96 pages

12,95 \$

PRIX SUJETS À CHANGEMENT

CATALOGUE DISPONIBLE SUR DEMANDE : 1 800 463-2100

EN VENTE

DANS NOS LIBRAIRIES

SAINTE-FOY
Place Laurier
2740, boul. Laurier
3^e étage
G1V 4P7
(418) 651-4202

MONTRÉAL
Complexe Desjardins
Niveau de la Place
Coin René-Lévesque
et Saint-Urbain
H5B 1B8
(514) 873-6101

PAR COMMANDE POSTALE

Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 1B5
Toute commande est payable d'avance
par chèque ou mandat-poste à l'ordre de :
Les Publications du Québec

*Cartes de crédit acceptées
(Fournir numéro et date
d'expiration de la carte)*



PAR INTERNET

<http://doc.gouv.qc.ca>

PAR TÉLÉCOPIEUR

24 heures par jour
7 jours par semaine
(418) 643-6177
1 800 561-3479

PAR COMMANDE TÉLÉPHONIQUE

Vente et information
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h00
(418) 643-5150
1 800 463-2100

et chez votre libraire habituel

Achévé d'imprimer en avril 1998
sur les presses des Impressions O3 inc.
à Beauport